

# Bulletin du Conseil communal

N° 19



**Lausanne**

Séance du 28 avril 2015 – Deuxième partie



**Bulletin du Conseil communal de Lausanne**

Séance du 28 avril 2015

19<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 28 avril 2015, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Jacques Pernet, président

**Sommaire**

<b>Deuxième partie</b> .....	1264
<b>Interpellation urgente de M. Denis Corboz et consorts : « Coût de location du Métropole, quid des ensembles régionaux ? »</b>	
Développement photocopié.....	1264
Discussion .....	1265
Réponse de la Municipalité.....	1265
<b>Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Baisse d'impôt massive pour les entreprises : qu'y perd Lausanne ?</b>	
Développement photocopié.....	1273
Réponse photocopiée de la Municipalité .....	1274
Discussion .....	1280
<b>Communication</b>	
Divers .....	1291

**Deuxième partie**

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Raphaël Abbet, Caroline Alvarez Henry, Laurianne Bovet, Muriel Chenaux Mesnier, Romain Felli, Nicolas Gillard, Claude Nicole Grin, Anne-Lise Ichters, Henri Klunge, Natacha Litzistorf Spina, Françoise Longchamp, André Mach, Manuela Marti, Pedro Martin, Gilles Meystre, Fabrice Moscheni, Sarah Neumann, Pierre-Yves Oppikofer, Johan Pain, Bertrand Picard, Janine Resplendino, Francisco Ruiz Vazquez, Ismail Unal, Diane Wild.

Membres présents 76

Membres absents excusés 24

Membres absents non excusés 0

**Effectif actuel 100**

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

---

**Interpellation urgente de M. Denis Corboz et consorts : « Coût de location du Métropole, quid des ensembles régionaux ? »**

Développement polycopié

Fin 2014, la Ville de Lausanne annonçait la reprise de l'exploitation de la salle Métropole par la société Live Music Production.

La salle Métropole a de nombreuses qualités : idéalement située, acoustique excellente, capacité d'accueil idéale et unique (plus de 1000 places), installation technique impeccable, c'est un outil de travail unique pour les ensembles de la région. A la nomination de sa reprise par Live Music Production (LMP), le chef de la culture, Daniel Brélaz annonçait la couleur en s'exprimant dans les médias : cette salle accueillerait dorénavant une culture de masse et de consensus ; l'orchestre de résidence, l'OCL, poursuivrait son utilisation du lieu.

Il est cependant regrettable que les autres ensembles utilisant régulièrement cette salle comme le Sinfonietta, l'OSUL (Orchestre symphonique et universitaire de Lausanne), l'EVL (Ensemble vocal de Lausanne) le Chœur Pro Arte, le Chœur Fallier ainsi que tous les autres ensembles amateurs de la région n'aient pas été intégrés à la réflexion sur la nouvelle politique de prix. Dans le *24 heures* du 20 avril, ces ensembles s'inquiètent des nouveaux prix pratiqué par LMP. Les tarifs de location passant pratiquement du simple au double, la plupart ne pourront plus venir jouer et répéter dans cette salle.

Les soussignés souhaitent poser quelques questions à la Municipalité concernant cette nouvelle politique de prix.

1. La Municipalité avait-elle anticipé les hausses importantes de tarifs que représenterait le changement de gestion pour les ensembles de musique classique, notamment les ensembles soutenus par la Ville?
2. Si oui, pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas pris contact avec ses différents ensembles pour les informer de ces hausses et engager en amont une discussion sur les effets des différents prix envisagés ?
3. Une rencontre avec les différents ensembles musicaux classiques va-t-elle avoir lieu pour mettre à plat toutes les problématiques (franc fort, manque de salles, coordination des différentes activités des ensembles, etc.) ?
4. Quelle est sa stratégie pour préserver une offre régionale diversifiée en ce qui concerne les ensembles de musiques classiques et éviter la suppression de concerts ?

5. Des soutiens sont-ils envisagés pour les ensembles qui ne sont pas au sein des grandes institutions lausannoises (OCL, opéra) ?
6. Faut-il craindre de mauvaises surprises similaires au théâtre de Beaulieu qui vient également d'être confié à une maison de production ?
7. Quelle est la représentation de la Ville de Lausanne au sein de la Fondation Métropole et la part d'engagement financier dans ses activités ?

#### Discussion

**M. Denis Corboz (Soc.)** : – J'ai déposé une interpellation urgente au sujet des futurs coûts de location de la salle Métropole. L'exploitation de cette salle a été donnée à un nouveau service d'exploitation, Live Music Production, tenu par M. Driberg. Cette annonce a été faite en début d'année, si je ne m'abuse. La salle Métropole est une salle, principalement de musique, mais aussi consacrée à d'autres spectacles, tels la danse. C'est une salle de musique principalement parce qu'elle a des qualités acoustiques extraordinaires. Elle a, de plus, une architecture superbe.

Certains ensembles régionaux – l'Ensemble vocal, le Sinfonietta et l'Orchestre symphonique et universitaire de Lausanne (OSUL) – ont appris par voie de presse que les prix allaient doubler. Je déclare mes intérêts : je suis musicien professionnel ; je travaille dans les musiques actuelles, et je fais aussi partie du Conseil de direction de l'Ensemble vocal. Je suis donc aussi attentif aux intérêts de l'Ensemble vocal de Lausanne.

Je parle de ces trois ensembles : OSUL, Ensemble vocal de Lausanne et Sinfonietta, qui est un orchestre de chambre. Ils ont vu le prix pratiquement doubler pour la future saison et se sont émus, avec raison, des futurs tarifs pratiqués par cette nouvelle société d'exploitation. Ces ensembles sont soutenus par la Ville, mais il y a encore bien d'autres chœurs à Lausanne qui bénéficient de cette salle. Il y a le Chœur Faller, le Chœur Pro Arte, mais aussi le Chœur Calliope. Tous ces chœurs irriguent la région lausannoise et sont irrigués par plein de choristes qui pratiquent l'art choral chaque semaine et qui bénéficient, en général, de cette salle. J'ai donc posé quelques questions à la Municipalité.

#### Réponse de la Municipalité

**M. Daniel Brélaz, syndic** : – Quelques rappels s'avèrent utiles avant de répondre aux questions. Tout d'abord, le Métropole, c'est une fondation qui a été aidée au départ, dans les années nonante, par la Ville, comme nous l'avons expliqué dans un récent préavis, pour environ 4 millions, par le Canton pour environ 3 millions et par des fonds privés pour 3 autres millions. Le Conseil communal, à l'époque où Yvette Jaggi tenait mon rôle, a accepté le préavis. Il n'y a eu ensuite aucune subvention et, moyennant que la salle soit remise en état avec 3 millions de fonds privés, même si la Ville a un membre au Conseil de fondation, la Fondation doit se débrouiller pour gérer la salle sans subvention, et avec un fonctionnement correct d'un point de vue utilisation, mais également d'un point de vue opérationnel.

Pendant bien des années, cette fondation a essayé de rembourser lentement les 3 millions de fonds privés. D'abord, elle n'a pas obtenu 3 millions ; elle a dû faire des emprunts auprès d'autres privés, ce qui fait qu'il restait encore quelques centaines de milliers de francs au moment où votre Conseil a donné une caution de 2 millions pour des travaux de rénovation, qui se font cette année. Cette fondation a alors dû demander un emprunt jusqu'en 2030 pour rembourser à peu près 2,5 millions de francs. Cela implique donc une augmentation du loyer. Cette augmentation est garantie par ses principaux sponsors – la Ville et le Canton – pour l'Orchestre de chambre de Lausanne (OCL), puisqu'il est l'utilisateur principal, mais également par les autres revenus.

Ces dernières années, avec les coûts de location actuels, et avec un dynamisme mesuré de ceux qui étaient chargés d'organiser ces locations, on a perdu jusqu'à 300 000 francs par an, ce qui n'a pas vraiment aidé à l'équilibre financier. Les négociations ont été faites entre

le propriétaire du bâtiment – la Zurich assurance – et la Fondation Métropole, avec des conditions très correctes, mais avec une légère augmentation de loyer ; cela doit, bien sûr, être répercuté. Le locataire qui a été recherché pour son dynamisme supposé – on verra dans la réalité – va, pour l'essentiel, utiliser la salle lui-même lorsque l'OCL ne l'utilisera pas. Néanmoins, il est ouvert à d'autres locations. Il y a quelques cas, qui ont été réservés au même titre que l'OCL pour deux à trois manifestations, dans le même style de musique que ce qu'il organisera et pour lesquelles les conditions seront exactement les mêmes que pour l'OCL. Mais cela veut quand même dire des hausses de loyer. En ce qui concerne son propre loyer, il attend aussi plusieurs centaines de milliers de francs, qu'il doit rentabiliser sur ses propres manifestations et sur les sous-locations qu'il fait à des tiers.

Evidemment, dans ces conditions, il est impossible de dire que la Fondation va demander un loyer et que cela se passera très bien, que le tarif de location restera exactement le même qu'avant. Il faut préciser ces choses. L'OCL paie environ 100 000 francs de plus de loyer qu'avant. Alors, est-ce que, même en déduisant le 10 % de rabais sur le prix de location, qui est garanti pour ceux qui sont subventionnés par la Ville, on s'attendait à une aussi grande hausse ? Probablement pas, mais certainement à une hausse d'au moins 2000 à 3000 francs la soirée. A 6000 francs la soirée, ce sont des conditions qui pourraient amener à la faillite ou à une subvention d'exploitation de la Ville ; c'est une autre voie qui a été choisie.

Les autres salles sont, en général, plus chères. Beaulieu est autour de 10 000 francs, l'Opéra entre 7000 et 10 000 francs, suivant les équipements demandés et Paderewski, qui est plus petite, est moins chère. Est-ce qu'il existe d'autres salles utilisables à Lausanne ? On l'a déjà dit : Beaulieu est utilisé de temps en temps. La salle n'a pas la meilleure sono, et c'est quand même à peu près les mêmes prix que la salle Métropole dans le futur. Par contre, l'Opéra est certainement du même ordre de grandeur, si on tient compte du service de 2000 à 3000 francs en moins. Ce n'est pas idéal, mais cela mérite quand même, pour tel ou tel groupe, d'être examiné. C'est à peu près 1000 places, d'après mes informations – je n'ai pas compté personnellement, mais c'est 200 places de moins environ. Et puis, ce n'est pas si catastrophique, puisque l'OCL a décidé d'y jouer pendant toute une saison lorsque la salle Métropole était fermée.

Paderewski, c'est 500 places. C'est une assez belle salle, mais c'est incontestablement plus petit. Mais tous ceux qu'on a cités ne vont pas chercher la jauge à 1200 places. L'Orchestre de la Suisse romande, qui joue à Beaulieu, arrive tout juste à 1200 abonnements maintenant. Et il y a 1800 places, donc il a encore de la marge.

Il faudra donc distinguer, dans le futur, entre ceux qui ont vraiment besoin de la jauge à 1000-1200 places et ceux qui peuvent vivre avec une jauge entre 300 et 800 places. Il existe d'autres salles, qui ne sont pas utilisables par tout le monde. Je dirais également que la Ville a une politique de subventions très claire. Lorsqu'une compagnie que nous ne subventionnons jamais a un problème, cela ne veut pas forcément dire qu'on va la subventionner pour autant, parce qu'elle n'est pas obligée d'utiliser ce lieu. Si on considérait tous ceux qui ont été cités, on pourrait aussi subventionner tous ceux qui, en Suisse romande, auraient envie de venir se produire à la salle Métropole, ce qui nous coûterait certainement quelques centaines de milliers de francs par année, voire plus. Par contre, pour ceux avec qui nous avons des relations régulières, nous examinons leur situation réelle à chaque budget.

Toutes les compagnies qui sont subventionnées par la Ville nous ont écrit pour nous dire à quel point cette augmentation de tarif allait leur poser des problèmes. Pour celle pour qui le problème était le plus important, la différence pouvait atteindre 20 000 à 25 000 francs par année. C'est ce qu'elle a écrit, mais je n'ai pas vérifié sa comptabilité. Pour nous, cela signifie que si ces compagnies rencontrent un problème, on est prêt à l'examiner. Mais, comme pour toute compagnie subventionnée, on examinera la situation globale, y compris d'éventuelles réserves ; c'est ce qu'on fait chaque fois qu'on a une demande de subvention.

Ici, il s'agit de montants de 10 000 à 20 000 francs, suivant les compagnies et le nombre de représentations.

Parmi ces compagnies, outre l'OCL, trois sont subventionnées par la Ville, et nous avons réservé le statut de certaines. Il y a une compagnie avec une subvention de 570 000 francs par an qui est menacée d'un effet de 20 000 à 25 000 francs. Est-ce que cela justifie une augmentation de la subvention ? Nous sommes prêts à l'examiner, mais nous ne donnerons pas la réponse ce soir. Il y en a une autre qui a une subvention de 170 000 francs par an. Apparemment, les effets sont un peu moindres, mais la subvention est proportionnellement plus petite. Nous examinerons également sa situation exacte, le cas échéant, sur dossier. Et puis, enfin, il y a une troisième compagnie, de nature universitaire, à qui nous avons donné une subvention, alors que c'est normalement l'affaire du Canton. Il y a quelques années, la Ville lui donnait 8000 francs par an. Nous n'estimons pas qu'un orchestre universitaire, à base théorique cantonale, doit être entièrement subventionné par la Ville. Nous aurions plutôt tendance à dire que c'est l'affaire du Canton ; mais on analysera le dossier.

Pour répondre à la première et à la deuxième question, la Municipalité rappelle qu'elle a une place dans le Conseil de fondation de la Fondation Métropole. Elle n'octroie pas de subvention directe à la fondation, mais elle a octroyé un cautionnement pour des travaux, c'est-à-dire qu'en principe, cela ne coûte rien, sauf si la Fondation venait à faire faillite. Nous avons anticipé des hausses, puisqu'on savait que ces hausses existaient pour l'OCL, mais on ne pensait pas que ces hausses seraient aussi importantes – on pensait plutôt à une hausse de l'ordre de 3000 francs. En effet, il y avait des travaux et la Ville ne voulait pas mettre les 2 millions qu'elle cautionne ; il fallait donc que quelqu'un paie les loyers, donc l'anticipation de hausse pour les frais d'utilisation du Métropole était évidente.

La Municipalité n'a pas pris contact avec ces différents ensembles pour les informer de ces hausses, car ce n'est pas à elle de le faire. Nous ne sommes pas propriétaires de la Fondation Métropole ; nous avons simplement mis une somme initiale dans les années nonante et cautionné 2 millions pour des travaux. Et nous sommes un des membres du Conseil de fondation et pas les dictateurs en chef.

Nous avons réservé quelques orchestres. Nous n'avions pas conscience de qui allait jouer dans cette salle. Bien sûr, nous n'aurions pas eu les moyens de réserver je ne sais combien de soirées à 6000 francs – tarif actuel –, parce que la conséquence aurait été l'impossibilité d'un contrat. La Fondation Métropole a l'obligation d'établir un contrat pour survivre et faire face à ses engagements. Cela a paru plus important à la Municipalité que d'essayer de négocier un maintien de tarifs pour vingt ans pour des gens qui étaient là ; de plus, nous ne connaissions pas les nouveaux tarifs. Nous connaissions le prix que devait payer l'OCL à la Fondation Métropole, puisque le loyer c'est, en gros, la moitié, presque les deux tiers. L'OCL est tout de même le principal utilisateur de la salle Métropole. Le reste du temps, c'est Live Music Production qui s'occupe de la gestion de la salle, y compris des commodités et du personnel, donc tout ce qui n'est pas lié à l'OCL.

Pour répondre à la troisième question, en ce qui concerne le franc fort, nous avons déjà répondu à une précédente question en disant que, sur dossier, pour ceux qui nous montraient des effets du franc fort sur des contrats signés en France ou dans un autre pays européen, nous étions prêts à les recevoir pour examiner les dommages subis. Pour le moment, beaucoup de gens nous ont dit qu'ils envisageaient de nous voir, mais on n'a encore pas reçu de dossier. C'est clair que c'est ciblé. Ce n'est pas parce que le franc est fort que, d'office, tout le monde a 15 % de subvention en plus. D'abord, il y a des tas de gens qui ne jouent pas à l'étranger. Cette problématique concerne surtout l'Ensemble vocal, le BBL, mais, apparemment, il a un tel succès en France qu'il n'en aura pas besoin. Cela concerne également le Théâtre de Vidy, qui pourrait avoir certains besoins. Et puis, certaines compagnies indépendantes ont programmé des représentations en France ces prochains temps, avec des contrats déjà signés. C'est le groupe de gens pour qui nous examinerons la problématique.

En ce qui concerne le manque de salles et la coordination des différentes activités des ensembles, nous avons reçu des lettres. Nous allons donc dialoguer aussi avec le Sinfonietta, l'EVL et l'OSUL, puisqu'ils nous ont écrit. C'est clair qu'on n'a jamais été propriétaire, mais la priorité était d'avoir une gestion du Métropole qui permette à la fondation de survivre, et pas de faire plaisir à tout groupe qui pourrait y jouer, avec, pour conséquence, la disparition de la Fondation Métropole ou une subvention de la Ville de 300 000 à 500 000 francs par an. Voilà le raisonnement que nous avons fait. Je conçois qu'on puisse en faire un autre.

Pour répondre à la quatrième question, il faut d'abord rappeler qu'il y a plusieurs salles. Comme je l'ai dit, il y a l'Opéra. Cette année on a certes une surcharge, parce qu'il y a des travaux à la salle Métropole, et l'OCL s'y produit ; mais ce ne sera pas le cas les années suivantes. La salle Paderewski est utilisable pour beaucoup de manifestations, ainsi qu'un certain nombre d'aulas de collèges, qui sont utilisées par divers groupes. Nous n'avons pas l'impression d'un manque chronique, surtout au niveau de la région, on compte encore les salles de Pully, de l'Ouest lausannois ou autres, qui sont peut-être de moindre qualité pour les concerts, mais qui ne sont pas toutes inutilisables, suivant ce qu'on y fait. De ce point de vue, on a, dès l'année prochaine, une salle de plus, puisqu'on va retrouver la salle Métropole, même si c'est avec des tarifs plus élevés que cette année. Nous n'avons donc pas un sentiment de pénurie majeure de salles, mais éventuellement d'un problème de tarifs pour un certain nombre d'organismes subventionnés, dont nous examinerons la situation sur dossier.

Pour répondre à la cinquième question, l'OCL et l'Opéra ont certes des subventions qui se chiffrent en millions, mais Sinfonietta – vous pouvez regarder le budget si vous ne me croyez pas – reçoit quand même 570 000 francs et l'EVL reçoit 170 000 francs ; certes, l'OSUL ne reçoit que 8000, mais, comme je l'ai dit, c'est une subvention de geste, qui a été octroyée il y a quelques années. Pour ces associations, si nous repérons des problèmes critiques, nous ferons quelque chose. Si, évidemment, les moyens d'absorber l'augmentation des tarifs de Métropole permettent de garder les mêmes subventions, nous n'excluons pas cette possibilité. Pour tous ceux qui n'ont aucune subvention de la Ville, ce n'est pas, a priori, une raison pour en obtenir.

Pour répondre à la sixième question, la situation du Théâtre de Beaulieu est différente, pour peu que vous acceptiez le préavis qui vous a été soumis. Comme vous l'avez peut-être déjà lu, nous allons octroyer une subvention de 850 000 francs au maximum à partir de 2017 pour amortir le coût de remise en état, dont les 60 % sont dus aux nouvelles normes incendie de la Confédération, c'est-à-dire 12 millions sur les 20 millions dont on parle dans le préavis. En ce qui concerne Beaulieu, on peut dire que les tarifs sont déjà plus élevés aujourd'hui, puisqu'ils sont très proches du nouveau tarif de la salle Métropole. On ne peut pas garantir que ce sera stable, mais s'il devait y avoir un écart, vu que ce sera quand même une salle remise en état, avec de nouvelles fonctionnalités, dont des équipements sonores permanents – ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, puisqu'on doit amener les siens – je pense que, dans le pire des cas, on aura une hausse de 10 % à 15 % ; en effet, la nature du contrat est différente. Si les tarifs montent, ils montent aussi pour le principal utilisateur, c'est-à-dire l'équipe de M. Sager.

Pour répondre à la septième question, la Ville est représentée par un seul membre dans la Fondation Métropole, à savoir celui qui vous parle. Bien sûr, le Service de la culture suit les activités et a, de temps en temps, des contacts ciblés, puisque nous favorisons l'utilisation par l'OCL et quelques autres. La Ville n'a pas d'engagement financier autre que les 2 millions de cautionnement et le fait que, dans les années nonante, elle ait mis une fois un montant de l'ordre de 4 millions. Le reste s'est fait entièrement sur les rendements de la salle et sur une participation historique de l'Etat une fois, et d'un certain nombre de privés, même si cela n'a pas atteint les objectifs initialement prévus dans les années nonante. Donc la Ville est là, dans la nouvelle formule, pour laquelle on s'est engagé en décembre comme autorité de cautionnement. Les tarifs de location de la salle ont été



calculés pour permettre qu'à la fin du bail avec la Zurich assurance, l'ensemble des 2 millions puisse être remboursé, c'est-à-dire pour que notre cautionnement soit blanc en cas de non-renouvellement et que nous ne devions pas investir 100 000 ou 500 000 francs de liquidation. Bien sûr, on espère qu'après 2030 il y aura un nouveau bail, mais, pour fixer les loyers, la Fondation a raisonné sur le temps du bail présent, c'est-à-dire jusqu'en 2030.

La discussion est ouverte.

**M. Denis Corboz (Soc.)** : – Je suis satisfait des réponses qui m'ont été données, néanmoins surpris par certaines, notamment par la première assertion de M. Brélaz : l'essentiel sera utilisé par la société Live Music Production. Je suis surpris que l'essentiel de l'activité de la salle ait été donné à M. Driberg et qu'on lui ait juste mis une cautèle sur l'OCL, car c'est la salle de référence de l'OCL. Il n'a pas été fait mention de toutes les autres activités de chorales et d'activités musicales qui se font dans cette salle. Ces activités musicales sont référencées sur le site de la Ville et sur les sites des chorales lausannoises. Je pense à l'Ensemble vocal ou au Sinfonietta. Le Sinfonietta donne en moyenne deux à trois représentations par année à la salle Métropole.

Je crois aussi savoir, de source sûre, que le Service de la culture est représenté dans différents conseils de fondation, notamment du Sinfonietta. Je suis donc quelque peu surpris que la Municipalité ne connaisse pas la saison à venir pour ces ensembles et qu'elle ne sache pas que la salle Métropole est utilisée par le Sinfonietta.

Vous comparez des salles. Effectivement, la salle de Beaulieu a 1800 places. C'est formidable d'avoir 1800 personnes, mais, pour un ensemble comme le Sinfonietta ou le Chœur Fallier, c'est une tâche extrêmement difficile de remplir ces places. Ils peuvent remplir à 800 à 900 places, mais pas 1800 ; c'est la plus grande salle de Suisse. Quant à la salle Paderewski, c'est une jauge beaucoup plus petite : on est à 400 ou 450 personnes, monsieur Brélaz – on ne va pas chipoter sur les chiffres. Je vois que vous êtes d'accord avec moi ; formidable ! C'est une jauge petite, avec des prix modiques, mais c'est une salle surchargée pour réserver des prestations, et c'est assez compliqué de la louer.

Et puis, il y a la Maison de l'Opéra. C'est une belle salle sur plusieurs étages, avec le poulailler, d'où on ne voit pas très bien, mais l'acoustique est bonne. Je parle uniquement de musique. La salle Métropole, avec une bonne acoustique, est une salle de 1136 places ; c'est une jauge unique à Lausanne et c'est vraiment l'outil culturel le plus utilisé par les institutions. Je suis donc surpris du manque de visée de la Ville, qui ne s'inquiète pas plus de ses propres chœurs et d'institutions qu'elle subventionne. J'ai un peu l'impression qu'on donne d'une main des subventions et qu'on les reprend de l'autre. Alors, ce n'est pas la même main, c'est celle de M. Driberg, mais on reprend de l'autre des subventions.

Le Sinfonietta, par exemple, s'il prévoyait quatre concerts sur deux ans à la salle Métropole, ce serait 25 000 francs en plus. C'est assez compliqué. Cela veut dire que le Sinfonietta est déjà en négociations avec d'autres théâtres de taille moyenne, comme l'Octogone, qui a des prix plus modiques et qui pourrait correspondre à ses besoins.

Je n'ai pas de résolution demandant plus de subventions, en disant qu'il faut donner de l'argent à ces pauvres, qui en ont bien besoin. Je suis plutôt venu vous rendre attentifs au fait que la Ville pourrait dorénavant être plus attentive à ces ensembles et participer à une concertation générale, se mettre autour d'une table et discuter. Discuter du franc fort, c'est une chose, mais discuter aussi des saisons futures, pour qu'il n'y ait pas de problème d'agenda – des fois, les agendas « collisionnent » –, plus une concertation entre les différents acteurs.

Moi, qui suis un musicien qui vient de la pop, j'ai longtemps fait des musiques où les gens sont debout, et je suis surpris de cette mise en concurrence entre la musique classique, où les gens sont plutôt assis, et où les gains sont minimes, et cette musique dite pop, qui attire des gens qui restent debout et où l'on peut attendre 2000 personnes, et où les gains sont



bien plus importants. Je trouve que cette mise en concurrence est dommageable. Si on ne fait rien, j'ai peur que la musique classique, en tout cas à la salle Métropole, diminue et disparaisse complètement. Peut-être que je m'inquiète un peu trop.

Et puis, dernier point – j'espère que la Ville y pensera un peu plus – il y a de petits ensembles qui ne font pas les grands articles dans les journaux, qui font deux concerts par année. De temps en temps, ces ensembles, notamment les chorales lausannoises, qui regroupent plus que des Lausannois, jouent à la salle Métropole en louant les services de l'OCL. Ces ensembles amateurs, au sens plein du terme, sont bien contents de pouvoir venir chanter dans une salle qui a du prestige et une acoustique vraiment adéquate.

**M. Nicolas Gillard (PLR) :** – Je rejoins l'interpellateur dans ses constats. Je pense qu'il y a la manifestation d'un manque de communication dans la réaction des ensembles aux nouvelles, et surtout à la réception des nouveaux tarifs. Je vous comprends, monsieur le syndic, vous avez raison de dire que, finalement, la Fondation Métropole est une fondation et que la Ville n'a qu'un siège au Conseil de fondation. Mais, pour vous dire les choses comme elles sont, les acteurs culturels ont identifié la salle Métropole à une salle « communale », même si tel n'est pas le cas. Donc ils ont réagi, pour certains, peut-être un peu chaudement, mais ils ont réagi en se demandant pourquoi il n'y a pas eu de discussion avant.

J'ai entendu vos réponses et j'en suis satisfait. Je salue la volonté de la Fondation de trouver les moyens de sa propre survie, parce qu'en réalité, c'est de cela qu'il s'agit. Je pense simplement que, lorsque ces questions se posent, il faut un contact avec les différents acteurs, notamment ceux qui sont directement subventionnés, même si vous le jugez inapproprié, puisque la salle appartient à la Fondation. Nous avons d'ailleurs déjà évoqué l'utilisation des différentes salles de la Ville de Lausanne dans de nombreuses motions ou interpellations. Cela permet d'amortir les réactions aux décisions, peut-être de les moduler et d'expliquer aux acteurs culturels quelles sont les solutions alternatives qui se présentent pour qu'ils ne se sentent pas pris à la gorge. Peut-être ne le seront-ils pas, peut-être que la Ville interviendra dans un certain nombre de cas, sur dossier, ce qui est parfois souhaitable. Mais il y a peut-être un problème de concertation et de communication à prendre en compte lorsqu'il y aura, peut-être, d'autres discussions de ce type.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Contrairement à ce qu'on pourrait penser, je comprends tout à fait ces réactions. La situation est celle que je vous ai expliquée : la Ville n'est pas subventionneur direct du Métropole. Elle pourrait bien sûr le devenir à quelques centaines de milliers de francs par an si on voulait maintenir le tarif à 6000 francs. L'OCL aurait évidemment demandé un double bonus, comme on dit, c'est-à-dire qu'on en aurait eu au moins pour 500 000 tout compris ; c'était une possibilité, mais ce n'est pas celle qu'on a choisie, vu toutes les autres contraintes que vous connaissez. Nous avons préféré laisser la Fondation négocier.

On n'a pas été tenu au courant des nouveaux tarifs, sauf pour l'OCL, parce que nous devons la subventionner. L'OCL a été mis dans le giron pour que ce soit équilibré, puisque l'augmentation de loyer doit être payée en partie par le Canton et en partie par la Ville. Pour les autres, il est clair que nous n'avons pas de possibilité directe d'intervention dans une négociation entre la compagnie de M. Driberg et l'association, qui a pris pas loin de neuf mois et qui a été dure. Je vous promets que celui qui l'a menée était solide de notre côté et qu'il a obtenu vraiment le mieux possible, aussi bien avec la Zurich qu'avec la société de M. Driberg. C'était une négociation très dure, pas à pas, quasi à livre ouvert de part et d'autre.

Bien sûr, on ne pouvait pas introduire des éléments en masse du genre, il ne faut pas penser seulement aux deux ou trois ensembles auxquels on a pensé, mais encore à tous les autres qui pourraient avoir envie d'utiliser cette salle une fois. Cela signifiait que la négociation n'aboutissait pas. Et si la négociation n'avait pas abouti, on avait le choix entre fermer la salle Métropole ou lui donner 500 000 francs de subvention par année. La Municipalité

estime que le risque, après examen des dossiers, qu'une éventuelle augmentation de subvention de 20 000 à 30 000 francs pour les deux ou trois les plus touchés est infiniment moins importante que le risque d'une subvention de 500 000 francs dans une salle à peu près vide, sauf pour les ensembles de musique et de chœurs. C'est un choix que j'admets qu'on peut critiquer ; c'est néanmoins celui qu'on a fait.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.)** : – Suite aux explications, je comprends la situation comme l'activité d'une fondation dans laquelle la Ville est représentée par l'un des membres de la Municipalité, et sur laquelle la Ville n'a que peu de prise. Néanmoins, comme commissaire à la Commission gestion qui a charge de cette direction, j'ai suivi un peu ce qui se passait et je dois dire, en reprenant ce qui a été dit lors de la demande de cautionnement, que j'ai constaté qu'il n'y avait pas du tout d'annonce dans le sens de la réalité maintenant connue.

Il nous y est dit que les augmentations de loyer, qui amèneront une charge d'environ 150 000 francs, seront payées pour moitié par l'OCL – M. le syndic a parlé des augmentations de loyer de l'OCL prévues – et, pour le reste, l'augmentation est principalement compensée, durant sept ans, par un sponsoring du propriétaire du bâtiment. C'est ce que nous dit le préavis.

Maintenant, pour ce qui est des travaux dans la salle, il n'est pas fait mention d'un report sur les loyers des locataires momentanés de la salle. Il est fait état essentiellement du manque de dynamisme des mandataires précédents et d'une situation particulière – on peut penser notamment au moment où l'Opéra occupait la salle, alors que son bâtiment était en travaux. Je suis donc surpris de ce que nous avons appris concernant les augmentations des coûts pour les utilisateurs, fussent-ils occasionnels.

**M. Daniel Brélaz, syndic** : – Tout d'abord, il faut amortir les 2 millions ; ils ne vont pas sortir de la lune.

Une partie est prise, comme je l'ai dit, par l'OCL, le reste est pris par l'exploitant nouveau dans le cadre de son calcul de loyers qui, bien sûr, compense aussi d'autres choses. Même si on ne faisait pas de bonnes affaires avant, on ne faisait pas zéro affaire. Ce n'est pas parce qu'il y avait 300 000 francs de déficit qu'il n'y avait aucune rentrée. Bien sûr, dans le cadre de son loyer, LMP utilise cette salle pour ses propres besoins plus de 80 % du temps libéré par l'OCL.

Il va de soi que quand il loue à des tiers, puisqu'il est l'exploitant pour le sol, il ne va pas faire un prix d'ami, cela se saurait dans une pareille compagnie. Nous ne connaissons pas le tarif. Nous étions certains d'une hausse de 2000 à 3000 francs. C'est vrai que nous avons aussi été surpris qu'elle soit plutôt de l'ordre à 5000 à 7000. Pour le reste, il n'y a pas d'autres surprises. Ce que nous avons cautionné, ce sont des travaux pour permettre de mettre la salle en bon état, principalement pour l'OCL ; bien sûr que c'est fait pour l'OCL, on ne démonte pas les travaux entre deux spectacles.

**M. Roland Ostermann (Les Verts)** : – Serait-il envisageable d'utiliser la salle du Capitole pour résoudre certains des problèmes qui se posent ? Il faut rappeler que le Capitole est propriété de la Ville et a une capacité de 867 places.

**M. Daniel Brélaz, syndic** : – Merci à M. Ostermann de cette suggestion. Probablement que, pour une partie des utilisateurs, cela doit être possible de se produire au Capitole. Cette salle a très longtemps été utilisée pour ce genre de besoin, mais il y a longtemps que cela n'a plus été le cas. Il faudrait au moins faire des vérifications avant d'aller dans cette voie.

Cela dit, la largeur de la fosse au Capitole est un écran de cinéma, ce qui pourrait poser certains problèmes. Mais, dans le cadre de la rénovation du Capitole, cela fait partie des questions qui méritent d'être posées. Je ne vous garantis pas que la réponse soit positive, mais nous sommes prêts à l'examiner. Le Capitole a aussi une bonne jauge. Il est propriété de la Ville et c'est certain, puisqu'on y fait un certain nombre de cérémonies de fin de

certificats d'études, que, de temps en temps, il y a des personnes qui y jouent de la musique. Maintenant, je ne peux pas vous dire jusqu'à quel niveau. Cela fait partie des choses qui méritent d'être examinées.

Comme plusieurs l'ont dit ici, il y a d'autres salles en ville. Il y a certainement des habitudes au Métropole, dont certaines sont justifiées, voire impératives, mais je pense qu'il y a pas mal de petits chœurs qui peuvent trouver des solutions de qualité ailleurs qu'au Métropole, y compris dans la région. Je n'ai aucun problème d'ego si quelqu'un va jouer à Pully. On est une région et, en ce moment, on construit un gros objet, tous ensemble, à Malley. Pour le reste, la piste du Capitole sera examinée et on pourra vous répondre dans le cadre du futur préavis, que nous espérons sortir d'ici quelques mois. On vous dira si c'est oui ou non, si c'est possible et jusqu'où.

**M. Denis Corboz (Soc.)** : – Je répondrai de manière très courte à M. Ostermann concernant le Capitole. Les orchestres symphoniques, l'orchestre de l'OSUL, l'orchestre de l'Ensemble vocal ou le Sinfonietta ont entre 60 et 80 musiciens ; des fois, cela va jusqu'à 90 musiciens. Ces orchestres sont conséquents et il n'y a pas la place sur cette scène ; de plus, il n'y a pas de loges pour déposer les instruments.

Et puis non, monsieur Brélaz, toutes les salles ne se valent pas. Si les ensembles veulent la salle Métropole, c'est pour ses qualités acoustiques, mais aussi de jauge – 1130 places ; ce n'est pas une jauge qu'on trouve partout. Les petits chœurs ne la remplissent pas chaque année, mais, suivant le programme, ils rencontrent un certain succès. Pour preuve, le Sinfonietta avait un programme au mois de novembre qui a rempli la salle Métropole de manière exceptionnelle. Il a fait beaucoup de publicité, et il a trouvé une adhésion du public, parce que l'œuvre était populaire. Donc, toutes les salles ne se valent pas ; je ne peux pas être d'accord avec cette assertion.

**M. Daniel Brélaz, syndic** : – Je n'ai pas sur moi le dernier bilan d'exploitation du Métropole. Mais, avec 350 000 francs de déficit et, hors OCL, les trois quarts du temps vide, je suis étonné du nombre de gens qui y sont allés jouer. Mais on contrôlera le cas échéant.

La discussion est close.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- ouï l'interpellation urgente de M. Denis Corboz et consorts : « Coût de location du Métropole, quid des ensembles régionaux ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

**Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Baisse d'impôt massive pour les entreprises : qu'y perd Lausanne ?**

Développement polycopié

Par les voix conjointes de son président et du chef du département des finances, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a annoncé le 4 avril dernier son intention de procéder à une baisse du taux d'imposition des entreprises dans le Canton, le divisant quasiment par deux. Motivé par la volonté que le Canton reste « attractif et concurrentiel pour les entreprises », en particulier dans le cadre de la réforme des statuts fiscaux spéciaux pour les firmes transnationales, ce projet conduirait à une chute des rentrées fiscales de l'ordre de 450 millions de francs par an.

Dans un pays fédéraliste comme le nôtre, tous les échelons sont touchés par des décisions d'une telle portée. Les répercussions de ce projet débordent largement de la sphère cantonale et s'abattent sur les communes du Canton, qui découvrent, avec surprise semble-t-il, l'ampleur des concessions faites par le Canton aux entreprises. En effet, les impôts cantonal et communal sur le bénéfice sont calculés sur la même base, avec un coefficient pouvant varier selon la commune. Or, c'est le taux de base qui est concerné par le projet cantonal, comme cela était le cas avec la baisse d'un point d'impôt sur le bénéfice en début de législature en échange de l'augmentation en cours des allocations familiales.

Ce projet cantonal ne relève certes pas de la compétence de la Commune, mais s'il venait à se concrétiser il affecterait très directement, et très durement, les finances communales. Des pertes de l'ordre de 60 millions par an pour la Ville de Lausanne ont été évoquées dans la presse, soit près de la moitié des recettes fiscales découlant des personnes morales.

La Ville verrait sa marge de manœuvre fortement réduite par une telle décision et la qualité, ainsi que l'ampleur des services publics seraient nécessairement péjorés, à moins que le taux d'imposition communal ne soit relevé.

C'est donc avec une certaine inquiétude, mais également confiants dans la possibilité que le Conseil d'Etat amende ses plans, que nous aimerions poser les questions suivantes à la Municipalité :

- La Municipalité était-elle avertie de l'ampleur des baisses fiscales prévues par le Conseil d'Etat ? Les questions fiscales sont-elles régulièrement évoquées par la Municipalité dans les échanges qu'elle peut avoir avec les autorités cantonales ?
- La Municipalité peut-elle confirmer l'estimation de baisses de rentrées fiscales de l'ordre de 60 millions de francs par an ?
- La Municipalité peut-elle estimer la baisse des recettes fiscales pour la Commune de Lausanne qui découleraient d'une délocalisation des firmes transnationales à statut fiscal spécial, indépendamment de l'introduction du projet du Conseil d'Etat ?
- Quelles mesures la Municipalité a-t-elle déjà prises, ou entend-elle prendre, afin de convaincre le Canton de renoncer, fût-ce partiellement, à son projet au vu de ses répercussions sur les finances communales. En particulier, la Municipalité se coordonne-t-elle avec d'autres communes vaudoises à ce propos, notamment au sein de l'Union des Communes vaudoises, et au-delà avec les autres villes suisses ?
- A titre de comparaison, et sans anticiper sur des arbitrages qui seraient nécessairement politiques, la Municipalité peut-elle indiquer la hausse du taux communal d'imposition qui serait nécessaire pour compenser intégralement cette perte ? Alternativement, peut-elle indiquer des exemples de prestations de service public qui correspondent à la baisse estimée ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à ces questions.

Réponse polycopiée de la Municipalité

### **Rappel de l'interpellation**

*Par les voix conjointes de son président et du chef du département des finances, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a annoncé le 4 avril dernier son intention de procéder à une baisse du taux d'imposition des entreprises dans le Canton, le divisant quasiment par deux. Motivé par la volonté que le Canton reste « attractif et concurrentiel pour les entreprises », en particulier dans le cadre de la réforme des statuts fiscaux spéciaux pour les firmes transnationales, ce projet conduirait à une chute des rentrées fiscales de l'ordre de 450 millions de francs par an.*

*Dans un pays fédéraliste comme le nôtre, tous les échelons sont touchés par des décisions d'une telle portée. Les répercussions de ce projet débordent largement de la sphère cantonale et s'abattent sur les communes du Canton, qui découvrent, avec surprise semble-t-il, l'ampleur des concessions faites par le Canton aux entreprises. En effet, les impôts cantonal et communal sur le bénéfice sont calculés sur la même base, avec un coefficient pouvant varier selon la commune. Or, c'est le taux de base qui est concerné par le projet cantonal, comme cela était le cas avec la baisse d'un point d'impôt sur le bénéfice en début de législature en échange de l'augmentation en cours des allocations familiales.*

*Ce projet cantonal ne relève certes pas de la compétence de la Commune, mais s'il venait à se concrétiser il affecterait très directement, et très durement, les finances communales. Des pertes de l'ordre de 60 millions par an pour la Ville de Lausanne ont été évoquées dans la presse, soit près de la moitié des recettes fiscales découlant des personnes morales.*

*La Ville verrait sa marge de manœuvre fortement réduite par une telle décision et la qualité, ainsi que l'ampleur des services publics seraient nécessairement péjorés, à moins que le taux d'imposition communal ne soit relevé.*

*C'est donc avec une certaine inquiétude, mais également confiants dans la possibilité que le Conseil d'Etat amende ses plans, que nous aimerions poser les questions suivantes à la Municipalité :*

- La Municipalité était-elle avertie de l'ampleur des baisses fiscales prévues par le Conseil d'Etat ? Les questions fiscales sont-elles régulièrement évoquées par la Municipalité dans les échanges qu'elle peut avoir avec les autorités cantonales ?*
- La Municipalité peut-elle confirmer l'estimation de baisses de rentrées fiscales de l'ordre de 60 millions de francs par an ?*
- La Municipalité peut-elle estimer la baisse des recettes fiscales pour la Commune de Lausanne qui découleraient d'une délocalisation des firmes transnationales à statut fiscal spécial, indépendamment de l'introduction du projet du Conseil d'Etat ?*
- Quelles mesures la Municipalité a-t-elle déjà prises, ou entend-elle prendre, afin de convaincre le Canton de renoncer, fût-ce partiellement, à son projet au vu de ses répercussions sur les finances communales. En particulier, la Municipalité se coordonne-t-elle avec d'autres communes vaudoises à ce propos, notamment au sein de l'Union des Communes vaudoises, et au-delà avec les autres villes suisses ?*
- A titre de comparaison, et sans anticiper sur des arbitrages qui seraient nécessairement politiques, la Municipalité peut-elle indiquer la hausse du taux communal d'imposition qui serait nécessaire pour compenser intégralement cette perte ? Alternativement, peut-elle indiquer des exemples de prestations de service public qui correspondent à la baisse estimée ?*

## Préambule

L'annonce du Canton du 4 avril 2014 s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III), réforme destinée à résoudre le conflit fiscal avec l'Union européenne et renforcer la compétitivité de la Suisse. Lancés en automne 2012 par le Département fédéral des finances, les travaux de la RIE III réunissent des représentants de la Confédération et des cantons. Les villes et communes, pourtant fortement touchées par la réforme, n'ont été ni invitées, ni consultées.

Les statuts spéciaux, permettant d'imposer de façon différenciée les entreprises actives en Suisse et celles actives à l'étranger ont permis de faire venir en Suisse un substrat fiscal très important, en particulier pour la Confédération puisque les déductions fiscales, par le biais des statuts spéciaux, sont accordées uniquement sur les impôts cantonaux et communaux. Ainsi, les recettes de la Confédération provenant de sociétés jouissant d'un statut fiscal spécial sont fortement montées en puissance ces dernières années pour atteindre en 2010 quelque CHF 3.6 milliards, ce qui équivaut à près de la moitié des recettes de la Confédération tirées de l'imposition des bénéficiaires.

Suite aux pressions internationales, la Confédération propose dans son projet de message daté de septembre 2014 de supprimer l'imposition partielle à des taux privilégiés des revenus provenant de l'étranger, et de traiter toutes les entreprises selon le même principe. Le projet prévoit également d'imposer les redevances de licence de façon préférentielle (licence box), l'introduction d'un impôt corrigé des intérêts ainsi qu'une série d'autres possibilités de déductions fiscales. Enfin, le projet du Conseil fédéral prévoit en compensation des pertes subies, l'introduction d'un impôt sur les gains en capital avec un potentiel de recettes fiscales supplémentaires de près de CHF 1 milliard pour les collectivités publiques suisses.

En parallèle, le Conseil fédéral suggère aux cantons de baisser fortement leur taux ordinaire d'imposition des entreprises afin de maintenir, selon le Conseil fédéral, l'attractivité fiscale du pays et de préserver ses propres recettes fiscales qui découlent des entreprises à statuts spéciaux. En compensation, la Confédération propose de prendre en charge une partie des baisses fiscales des cantons par le biais d'une augmentation progressive de la part de l'impôt fédéral direct (IFD) reversée aux cantons dès 2019. Aucune compensation à l'intention des communes n'est évoquée formellement à ce jour dans les différents documents de consultation du message du Conseil fédéral.

Dans le Canton de Vaud, le Conseil d'Etat a annoncé en avril 2014 souhaiter une baisse à un taux net de 13.8% (actuellement 21.6% net), il s'agirait ainsi d'une baisse de la fiscalité de près de 50% pour les entreprises à statut ordinaire sises dans le canton. Sachant que ces dernières représentent la grande majorité des revenus fiscaux des personnes morales pour les communes, d'importantes pertes fiscales sont attendues. Le Conseil d'Etat prévoit également des mesures d'accompagnement liées à cette baisse du taux d'imposition, notamment une augmentation des allocations familiales et des moyens dévolus à l'accueil de jours (CHF 100 mio à charge des employeurs), une augmentation des subsides de l'assurance maladie (CHF 50 mio financés via la facture sociale, 1/3 communes, 2/3 Etat) et CHF 20 mio de déductions fiscales pour les propriétaires à la retraite (CHF 20 mio répartis entre l'Etat et les communes).

## Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

**Question 1 :** *La Municipalité était-elle avertie de l'ampleur des baisses fiscales prévues par le Conseil d'Etat ? Les questions fiscales sont-elles régulièrement évoquées par la Municipalité dans les échanges qu'elle peut avoir avec les autorités cantonales ?*

Le projet de la 3<sup>ème</sup> réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) est mené à l'échelon de la Confédération et des cantons. La Municipalité suit de très près ce dossier par l'intermédiaire de l'Union des villes suisses (UVS), en particulier par sa Conférence des



directeurs des finances dont la Conseillère municipale en charge des finances est la vice-présidente. Le Service des finances de la Ville est également représenté au niveau national au travers de la Conférence des villes suisses qui a largement travaillé sur le dossier de la RIE III. Dès lors, la Municipalité avait déjà identifié très tôt les risques de cette réforme et effectué ses propres analyses. Elle avait d'ailleurs déjà annoncé publiquement durant le deuxième semestre 2013 des pertes potentielles d'une cinquantaine de millions de francs, représentant la moitié des recettes fiscales provenant des personnes morales.

Par contre, la Municipalité n'avait pas été informée qu'une annonce serait effectuée par le Canton en avril 2014. De par sa connaissance du dossier, elle a cependant rapidement pu estimer les pertes que le taux envisagé impliquerait pour Lausanne. Lors de ses rencontres avec le Conseil d'Etat, divers sujets sont abordés, dont notamment celui relatif à la RIE III.

**Question 2 :** *La Municipalité peut-elle confirmer l'estimation de baisses de rentrées fiscales de l'ordre de 60 millions de francs par an ?*

Les revenus des sociétés ordinaires représentent environ 85 % des revenus fiscaux des personnes morales, seuls 15 % provenant des sociétés à statut spécial.

Comme expliqué ci-avant, la Municipalité a effectué ses propres analyses. Elle confirme donc le montant de CHF 50-60 millions de francs qui correspond à la diminution à 13.8 % net du taux cantonal, équivalant à la moitié des recettes fiscales provenant des personnes morales. Ce montant ne tient pas compte de déductions supplémentaires qui pourraient être introduites suite à l'adoption de la RIE III : licence box, intérêt notionnel, ou autre. Les impacts liés à la prise en considération des intérêts notionnels pourraient induire des pertes de recettes complémentaires évaluées à CHF 15 millions. Les coûts liés aux autres mesures sont très difficilement quantifiables ; en cas d'acceptation ils viendraient cependant augmenter les effets financiers pour la Ville ainsi que les autres communes vaudoises.

Il est important de préciser que ces montants représentent des pertes brutes. Des démarches sont actuellement en cours avec le Canton afin d'obtenir une compensation ciblée des pertes subies par les communes.

Pour être complet, il y a également lieu de prendre en considération les impacts pour la Ville induits par la mise en œuvre de la feuille de route du Conseil d'Etat, soit environ CHF 3 millions.

De plus, différentes augmentations potentielles de recettes fiscales provenant des sociétés à statut spécial pourraient aboutir à des encaissements supplémentaires de près de CHF 15 millions. Ce montant, annoncé par le Canton à la Ville, reste cependant hypothétique compte tenu des impacts liés à toutes les autres mesures proposées par l'intermédiaire de la réforme. En effet, les entreprises qui verraient leurs impôts augmenter pourraient également bénéficier de réductions liées à d'autres volets des RIE III, notamment les licence-box ainsi que la prise en compte des intérêts notionnels.

Finalement, la péréquation financière intercommunale provoquera un lissage des pertes sur l'ensemble des communes. La correction est d'environ 20 à 25 % sur la perte lausannoise, reportée sur les autres communes via le système péréquatif.

En résumé, la détérioration des finances communales avant négociations et sans nouvelles déductions fiscales introduites dans le droit fédéral (intérêts notionnels, licences box, etc) peut être évaluée à CHF 34 millions selon les données ci-dessous

En millions de CHF	
Baisse du taux d'imposition cantonal	55
Augmentation en lien avec les sociétés de base + holding	-15
Effets liés à la péréquation (correction de 20-25% de la perte)	-9
Feuille de route du CE (LaMal, allocations familiales et valeur locative)	3
<b>Détérioration du résultat (avant négociations)</b>	<b>34</b>



**Question 3 :** *La Municipalité peut-elle estimer la baisse des recettes fiscales pour la commune de Lausanne qui découlerait d'une délocalisation des firmes transnationales à statut fiscal spécial, indépendamment de l'introduction du projet du Conseil d'Etat ?*

L'identité des entreprises à statut spécial est connue ainsi que les montants d'impôts qui en résultent. Le secret fiscal ne permet par contre pas de transmettre une quelconque information individualisée.

Cependant, sachant que les recettes fiscales découlant des entreprises lausannoises à statuts spéciaux représentent 15 % du substrat fiscal des revenus liés aux personnes morales, le départ de toutes les entreprises à statut spécial signifierait une perte de l'ordre de grandeur de CHF 15 mios pour la Ville, montant inférieur à la perte estimée ci-dessus (CHF 34 mios), abstraction faite de la fiscalité des personnes physiques.

De façon plus large, l'impact pour le Canton et la Confédération du départ du territoire lausannois des entreprises à statut spécial serait évidemment très important tant sur un plan fiscal que sur le plan de l'emploi et de la vitalité économique de la région. Il faut rappeler qu'aucun abattement n'est fait sur l'impôt fédéral direct versé à la Confédération et qu'une part (17 % de l'IFD) revient aux cantons.

Par ailleurs, il y a également lieu de préciser que, selon une étude du Canton, les sociétés à statut spécial contribuent à l'existence de plus de 20'000 emplois dans le Canton. La suppression de ces emplois aurait également comme conséquence une réduction du revenu des personnes physiques, dont une partie est domiciliée à Lausanne.

La Municipalité relève que l'hypothèse d'un départ massif de sociétés multinationales est toutefois peu probable. En effet, les taux d'imposition proposés après la réforme permettent à la Suisse de figurer parmi les pays européens les plus avantageux en la matière, surtout rapportés au niveau de vie en Suisse et à d'autres facteurs comme le niveau des équipements et services proposés aux entreprises.

La Municipalité constate donc que les enjeux sont extrêmement liés entre tous les échelons institutionnels du pays et qu'il y a un enjeu majeur, dans l'intérêt général, à trouver un juste équilibre des sacrifices en termes de répartition des pertes fiscales entre les communes, les cantons et la Confédération. Il en va de l'attractivité de la Suisse en termes d'emplois et de dynamisme économique.

A ce jour, aucune compensation des pertes des communes n'est officiellement évoquée sur le plan fédéral ce qui rend, pour la Municipalité de Lausanne, la réforme de l'imposition des entreprises pas acceptable en l'état. Cette position est partagée par l'Union des Villes suisses.

**Question 4 :** *Quelles mesures la Municipalité a-t-elle déjà prises, ou entend-elle prendre, afin de convaincre le Canton de renoncer, fût-ce partiellement, à son projet au vu de ses répercussions sur les finances communales. En particulier, la Municipalité se coordonne-t-elle avec d'autres communes vaudoises à ce propos, notamment au sein de l'Union des Communes vaudoises, et au-delà avec les autres villes suisses ?*

Au vu de l'état actuel du dossier RIE III, il semble acquis que la Confédération et les cantons vont proposer une baisse des taux d'imposition cantonaux. Dans ce sens, le Canton ne renoncera vraisemblablement pas à son projet.

Le Canton réclame que la Confédération compense la moitié de ses pertes fiscales, soit au moins CHF 200 mios. Selon la même logique, il semble évident qu'une part proportionnelle de ces compensations revienne aux communes. La Municipalité sera particulièrement attentive à ce que cela soit le cas. L'état actuel des propositions fédérales intègre une compensation de l'ordre de CHF 117 mios pour le Canton de Vaud, somme que le Canton souhaite voir augmenter. Il a évoqué la possibilité, à ce jour sans engagement ferme, qu'une part de cette somme puisse revenir aux communes. Il n'y a cependant aucun accord à ce stade.

Comme expliqué plus haut, la Ville de Lausanne est active au niveau de l'Union des Villes Suisses et de la Conférence des villes suisses sur les impôts afin de défendre les intérêts des villes dans ce dossier. A titre informatif, une publication de l'Union des Villes Suisses de septembre 2013 annonçait les pertes estimées de plusieurs villes suisses à un taux cantonal net de 15 % :

Ville	Perte estimée, en mios de CHF (taux de 15%)	Pertes par rapport aux recettes fiscales provenant des entreprises
Bienne	15	57 %
Saint-Gall	15	50 %
Berne	35	40 %
Zurich	300	48 %
Lausanne	50	46 %
Köniz	4.5	57 %
Bâle	400	49 %
Winterthur	29.6	60 %
Langenthal	2.1	58 %
Berthoud	1.7	47 %
Thoune	5.2	44 %
Ittigen	5.2	53 %

Il est ainsi aisé de constater que Lausanne n'est pas un cas isolé et que les pertes estimées se situent proportionnellement dans la moyenne des autres villes et seront même plus importantes avec le taux cantonal annoncé à 13.8%. L'UVS se fait ainsi fort de rappeler à la Confédération que les villes ne doivent pas être oubliées dans la solution qui sera retenue.

Au niveau des communes vaudoises, l'Union des communes vaudoises (UCV) est très sensible à cette problématique et a entamé une négociation avec l'Etat. Celle-ci touche l'ensemble des communes vaudoises, même si le rendement de l'impôt sur les personnes morales est très inégalement réparti entre elles (40 % de l'impôt pour la seule Ville de Lausanne). Ainsi, des communes qui ne seraient pas touchées directement par une baisse des recettes fiscales provenant des personnes morales du fait de l'absence de sociétés sur leur territoire, le seraient tout de même indirectement par le biais de la péréquation intercommunale. Le mécanisme aboutira ainsi à une forme de solidarisation d'une part des pertes des communes.

Selon les informations à disposition de la Municipalité, en ne tenant compte que des effets directs de la réforme fiscale (hors effets péréquatifs et possible compensation cantonale) :

- 3 à 5 communes gagnent (status spéciaux), mais dans une mesure très limitée qui aboutit en fait plutôt à un statu quo ;
- 50-70 communes perdent entre 1 et 12 points d'impôts (communes à forte concentration d'activités) ;
- pour les autres communes, compensation des gains et des pertes ou pas de conséquences directes.

Cependant, par le biais de la péréquation intercommunale, toutes les communes vont perdre entre 1 et 3 points d'impôt, en fonction de leur situation spécifique, même en intégrant les effets des possibles compensations cantonales.

L'UCV a annoncé la création de deux groupes de travail réunissant les partenaires (Canton-communes et Canton-milieus économiques) dont l'objectif est double : obtenir une part équitable pour les communes de la compensation accordée par la Confédération au Canton et trouver une clé de répartition équitable entre les communes. Ainsi, le groupe de travail Canton-communes sur la RIE III a débuté ses travaux au mois de novembre 2014. Lausanne sera particulièrement attentive à ce que les clés de répartition utilisées pour allouer les compensations aux communes soient pertinentes, tiennent comptes des pertes effectives subies par les communes, et ne pénalisent pas les communes qui accueillent des entreprises sur leur territoire.

En outre, une prise de position appuyée de la Municipalité a été adressée à la Confédération dans le cadre de la réponse à la consultation fédérale liée aux RIE III. En effet, afin de préserver la marge de manœuvre financière des collectivités, il est essentiel que :

- la part des cantons à l'IFD soit significativement relevée afin de compenser le plus possible les pertes occasionnées au niveau des cantons, des Villes et des communes. A cet effet un relèvement du taux de 17 % à 21-22 % semblerait tout à fait approprié, comme souhaité par la Conférence des gouvernements cantonaux ;
- afin de s'assurer que les cantons rétrocèdent une partie des compensations obtenues de la Confédération, le principe et l'étendue de cette compensation aux communes soit prévu dans la loi fédérale ;
- l'introduction de l'impôt sur les gains réalisés sur des titres soit soutenue.

Son introduction pourrait aboutir à un potentiel de recettes supplémentaires de CHF 317 millions pour l'IFD et de CHF 774 millions pour les impôts cantonaux et communaux ;

- les compensations consenties par la Confédération soient attribuées en première instance aux collectivités en fonction de leur préjudice effectif.

De plus, afin d'éviter des pertes fiscales trop importantes, il est impératif de se concentrer sur les mesures qui renforcent le mieux l'attractivité pour les entreprises. Une grande partie des mesures complémentaires proposées par le projet de RIE III ne semble pas directement liée à la question des statuts spéciaux. Elle devrait dès lors être supprimée et présentée dans le cadre d'un paquet futur une fois que les impacts effectifs de la réforme auront été identifiés avec précision. Il est en effet important de se concentrer au premier chef sur les effets directs de la réforme du fait de la répartition très particulière de l'impôt sur les personnes morales (Lausanne : 40 % des recettes communales, 5 communes : 50 %, 12 communes : 75 %, etc.). Des compensations indirectes profiteraient ainsi en priorité à des communes moins touchées par la réforme alors que les communes les plus concernées, dont Lausanne, ne recevraient que des montants insuffisants.

La prise en considération de ces éléments est essentielle afin de garantir l'autonomie financière des cantons et des communes dans le moyen terme.

**Question 5 :** *A titre de comparaison, et sans anticiper sur des arbitrages qui seraient nécessairement politiques, la Municipalité peut-elle indiquer la hausse du taux communal d'imposition qui serait nécessaire pour compenser intégralement cette perte ? Alternativement, peut-elle indiquer des exemples de prestations de service public qui correspondent à la baisse estimée ?*

Sur la base des comptes 2013, la valeur du point d'impôt lausannois est de CHF 5.38 millions de francs (sur la base des seuls impôts directement influencés par le coefficient communal). En supputant une baisse de CHF 34 millions de francs de revenus fiscaux provenant des personnes morales avant une compensation cantonale, plus de 6 points d'impôt supplémentaires seraient nécessaires pour compenser cette perte.

A titre purement informatif pour répondre à la deuxième partie de la question, le budget du Service des sports se monte à près de CHF 25 millions, celui de protection et sauvetage à CHF 22 millions ou encore la Ville consacre près de CHF 10 millions pour le budget des bibliothèques et archives et CHF 27 millions pour son Service de la jeunesse et loisirs.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur et consorts.

## Discussion

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – Je remplace M. Romain Felli, qui est absent pour quelques séances. Je crois qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter à cette interpellation que le groupe socialiste avait déposée avec quelques cosignataires, il y a de cela plusieurs mois, principalement pour obtenir un certain nombre de chiffres précis.

Les réponses que nous recevons sont intéressantes. Elles tiennent notamment compte des effets secondaires – j'imagine que cela ne vous a pas échappé –, donc notamment de l'augmentation de l'imposition des sociétés bientôt anciennement bénéficiaires de statuts spéciaux, ou qui ne pourront plus bénéficier de statuts spéciaux si la réforme entre en vigueur. Et puis, plus intéressant, il y a une estimation des effets des différents mécanismes correctifs, soit spéciaux ou ad hoc, tels que la feuille de route annoncée par le Conseil d'Etat, soit généraux préexistants, tels que le mécanisme de la péréquation intercommunale.

On est face à une perte nette importante, qui dépasse les marges de manœuvre que nous observons dans les budgets et les comptes de notre Ville depuis quelques années – entre 30 et 35 millions. Cela nous donne une idée des défis auxquels cette réforme confronte une ville comme la nôtre, et d'ailleurs beaucoup de villes dans ce pays. Cela justifie, probablement, un certain nombre d'efforts entrepris par la Municipalité de Lausanne, par les villes de Suisse, par les villes du Canton de Vaud pour obtenir un lissage ou un rééquilibrage des effets de cette réforme dans un certain nombre de domaines. Je ne vais pas entrer ici dans le détail, mais il y a pas mal de mécanismes qui sont, aujourd'hui encore, peu connus, notamment les éventuelles compensations que la Confédération concéderait aux cantons et leur éventuel partage avec les collectivités communales.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Cela ne peut que nous inciter tous, au-delà des clivages politiques, et peut-être pour des motifs différents, à observer cette réforme avec une certaine circonspection et à nous engager pour que les communes du Canton de Vaud obtiennent une compensation ou un rééquilibrage des effets de la réforme, comme on en prend le chemin avec certaines mesures qui sont déjà détaillées dans cette réponse.

**M. Hadrien Buclin (La Gauche)** : – Ce n'est pas seulement avec circonspection que le groupe La Gauche, et plus généralement la gauche combative dans ce Canton observe cette réforme, mais avec beaucoup d'inquiétude et avec la volonté de s'y opposer fortement.

Il y a quelques jours, dans le *24 heures*, un collègue de parti de M. Gaillard, par ailleurs président du syndicat des Services publics, appelait lui aussi à s'opposer à cette réforme qui menace grandement les recettes fiscales du Canton et, pour ce qui nous concerne, de la Commune. Je préfère entendre les propos de M. Eggenberger dans le *24 heures* que la prudence de M. Gaillard. En l'occurrence, je pense que cette réforme aura des conséquences vraiment graves sur la fiscalité de la Ville et qu'en dernière analyse, ce sera à la population de payer les baisses de recettes très importantes qui sont en jeu.

Je rappelle que, rien que pour la feuille de route du Conseil d'Etat, ce sont 35 millions, selon la réponse de la Municipalité. Mais il faut encore y ajouter les impacts prévus par la réforme au niveau fédéral. On pourrait donc très bien se retrouver tout d'un coup avec un trou de 50 à 60 millions dans les caisses de la Ville. A ce titre, il faut considérer avec beaucoup de méfiance les chiffres avancés par les autorités, notamment sous l'angle de la réforme au niveau fédéral.

Je rappelle que lors de la deuxième réforme de l'imposition des entreprises, il y a quelques années, les autorités, la droite et le patronat n'ont pas hésité à sous-estimer de manière draconienne les pertes fiscales dans un rapport qui, aujourd'hui, s'avère être de 1 à 12 : on nous pronostiquait 80 millions de moins pour la Confédération, mais on est à 12 fois plus de pertes, à tel point qu'actuellement, l'Administration fédérale des finances n'ose plus publier les chiffres exacts sur les pertes en jeu.

Cela pour dire qu'il faut prendre les chiffres avancés avec beaucoup de circonspection sur l'impact de la réforme au niveau fédéral par rapport à ce qui sera encore ajouté au niveau cantonal – on parle de 35 millions ; je rappelle que 35 millions représentent 6 points d'impôt pour la Ville. Et que fera-t-on quand on se retrouvera avec un trou de 35 millions dans la caisse ? Est-ce qu'on augmentera l'imposition des personnes physiques de 6 points ? Est-ce qu'on va couper dans les subventions aux crèches et garderies ? Est-ce qu'on va augmenter les taxes ? La situation est tout de même extrêmement inquiétante.

Il faut contextualiser les enjeux de cette réforme. On est dans le cadre d'une réforme qui accorde de gigantesques cadeaux fiscaux à des secteurs qui sont déjà parmi les plus riches. Il y avait un dossier dans *l'Hebdo* tout à fait intéressant sur les conséquences de la réforme, qui montrait que ce sont les plus grandes entreprises qui en profiteront. J'ai relevé quelques chiffres ; la Banque Julius Baer encaisserait un chèque de 26 millions par année, Swisscom de 70 millions par année, Raiffeisen de 35 millions. Ce sont donc bien ces grandes entreprises qui vont profiter de cette réforme, sachant que les petites et moyennes entreprises – moins de 40 ou 50 salariés – ne paient pratiquement pas d'impôt sur le bénéfice. Ce sont donc bien les secteurs capitalistes les plus riches qui vont en profiter.

Après, avec ce trou dans les caisses, ce sera à la majorité de la population de payer, que ce soit sous forme de hausse d'impôts, de réduction de prestations des services publics ou de hausses de différentes taxes et émoluments. Par conséquent, il est de la responsabilité de la gauche de s'opposer à cette réforme, que ce soit sur le plan cantonal ou fédéral, et de ne pas adopter une posture défaitiste consistant à essayer de négocier les quelques contreparties, sachant que si la gauche est unie contre cette réforme, elle peut gagner. Je rappelle que la deuxième réforme des entreprises avait passé à un cheveu : 50,5 % de la population l'avait soutenue en référendum. Sachant combien les pertes avaient été sous-estimées, je pense qu'aujourd'hui, un front uni de la gauche peut emporter une victoire et limiter les dégâts du point de vue des pertes de recettes pour la Ville.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – C'est fort intéressant d'écouter mes deux préopinants. Ce que je retiens, le maître mot de ces deux interventions, c'est la circonspection, à géométrie passablement variable, selon que c'est le représentant du PS ou de La Gauche. M. Gaillard a une circonspection oratoire, également de bon aloi : il a l'honnêteté de dire que les mécanismes sont peu connus. Je dirais que, sans trahir sa pensée, il met cette réforme de l'imposition des entreprises au bénéfice du doute, avec un regard neutre ou relativement bienveillant, dans la mesure où il se rend compte, comme nous d'ailleurs, que cette réforme est inéluctable et inévitable. Il s'agit d'une pression de l'OCDE et nous n'y couperons pas.

Un certain nombre d'entreprises de chez nous, notamment parmi les petites et moyennes entreprises, payaient dans les 20 % d'impôt. Avec cette réforme, elles seront au même niveau que les entreprises à vocation internationale, qui étaient au bénéfice d'exonération partielle, et qui payaient entre 5 % et 9 % d'impôt sur le bénéfice. Après cette réforme, tout le monde paiera le taux unique de 13,7 %. Cela signifie que s'il y a une diminution pour les unes, il y aura une augmentation pour les autres. Je m'étonne que M. Buclin s'oppose à ce que des entreprises à vocation internationale, donc des multinationales, paient davantage d'impôts en terre vaudoise, et donc lausannoise, au risque avéré que l'une ou l'autre d'entre elles nous quitte.

Vous parlez de gigantesques cadeaux fiscaux aux entreprises les plus riches. C'est étonnant tout de même, car les entreprises les plus riches paieront plus dans leur majorité. L'exemple de la banque que vous citez est exceptionnel. Les autres entreprises, qui constituent la base du tissu économique vaudois et lausannois, paieront moins. Le fait de payer moins leur permettra d'avoir une bouffée d'oxygène, qui sera certainement réinvestie dans la consolidation et le développement de leur outil de travail. N'oubliez pas que là où il y a de la prospérité, il y a des employés, il y a du personnel, il y a des impôts de personnes physiques. Alors, prudence ! Avant de peindre le diable sur la muraille, avant

de se focaliser et de chercher des moutons noirs ou des brebis galeuses, en disant que c'est la faute à celui-ci, ou que celui-là sera gagnant et l'autre perdant, attendons tout de même de voir dans quelle mesure le Canton prendra – je dis bien dans quelle mesure – partiellement en compte les manques fiscaux et les déséquilibres financiers les plus criants de certaines communes.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) :** – Je voudrais répondre à M. Buclin, qui, si j'ai bien compris, n'ira pas jusqu'à déposer une résolution. Pour ma part, j'appellerai à un large front uni de ceux qui pensent qu'il est préférable d'abaisser la fiscalité des entreprises qui sont les plus nombreuses, les PME qui sont actives à Lausanne et sur tout l'arc lémanique, et de constituer un front uni pour ceux qui se battent pour les places de travail d'abord.

Il y aura une augmentation de la fiscalité pour certaines entreprises internationales qui, jusqu'à présent, bénéficiaient de statuts spéciaux, et une baisse de la fiscalité des entreprises qui produisent ici et se sont développées ici. C'est donc une chance assez incroyable si nous trouvons de bonnes compensations par rapport aux finances fédérales, si nous trouvons un bon accord avec les entreprises pour un certain nombre de compensations – par exemple, pour les allocations familiales, pour les crèches – qui permette à chacun de s'en sortir et d'assurer notre prospérité pour les prochaines années. Il vaut mieux des gens employés, qui gagnent bien leur vie et qui paient des impôts, plutôt que voir un certain nombre d'entreprises partir, des entreprises qui rapportent de façon très nette à la collectivité et qui permettent également une certaine solidarité sociale.

Je pense qu'il faut, au contraire, soutenir les efforts très difficiles que mènent le Canton et les communes pour trouver un équilibre dans les différents compromis nécessaires aux finances publiques. Mais il faut aller dans la direction d'un taux unique de 13,79 %.

**M. Hadrien Buclin (La Gauche) :** – Pour répondre brièvement à MM. Chollet et Hildbrand, évidemment, je suis pour la suppression des statuts spéciaux accordés aux multinationales, et c'est bien ce que demande l'OCDE ou l'Union européenne, et c'est bien sur ce point qu'elles mettent la pression sur la Suisse. Vu cette pression, la suppression des statuts spéciaux pour les multinationales est inéluctable. Par conséquent, la manière dont vous présentez les choses est tronquée, puisqu'à aucun moment supprimer les statuts spéciaux n'implique de baisser le taux d'imposition pour toutes les entreprises du Canton de 23 % à 13 % ; c'est tout à fait différent.

En réalité, les autorités et les milieux patronaux prennent prétexte des pressions de l'Union européenne et de l'OCDE pour s'engager dans une vaste contre-réforme fiscale qui conduit à ce gigantesque cadeau – il n'y a pas d'autre mot pour moi – en faveur des grandes entreprises du canton. Donc, oui à la suppression des statuts spéciaux, non à cette baisse gigantesque de l'imposition, que personne à l'étranger ne demande, et qui ne relève absolument pas des pressions de l'Union européenne ou de l'OCDE.

Monsieur Hildbrand, ce que vous dites sur les petites PME lausannoises, qui profiteraient de cette réforme, est tout simplement faux : la plupart des PME dégagent un bénéfice extrêmement faible, voire nul. Par conséquent, ce ne sont pas les PME qui bénéficieront de cette réforme, mais les grands groupes du canton : Bobst et Nestlé. Ce ne sera en tout cas pas le fleuriste, le boulanger ou l'artisan du coin ; les petites PME sont les premières à le reconnaître.

**M. David Payot (La Gauche) :** – Pour aller dans le même sens que M. Buclin, les reproches essentiels qu'on peut faire à la réforme de la fiscalité des entreprises telle qu'elle est proposée au niveau fédéral et au niveau cantonal, c'est que cela consiste à colmater une brèche dans notre fiscalité pour en ouvrir une série d'autres. Actuellement, on nous propose d'abolir ces statuts spéciaux, qui deviennent indéfendables vis-à-vis des normes internationales, mais on propose toute une série d'avantages au niveau fédéral et, au niveau cantonal, on propose une baisse du taux d'imposition qui avantage les entreprises, mal nommées « personnes morales », au détriment des personnes physiques.



Personnellement, je ne comprends pas. La droite devra certainement rendre des comptes à chaque fois qu'elle dit que ces entreprises créent de la richesse, et donc que les impôts que l'on perd sur les entreprises sont regagnés sur les personnes physiques. Comment peut-elle ensuite prétendre défendre la classe moyenne, qui se retrouvera du coup appelée à assumer le financement des tâches étatiques sans ou avec une participation diminuée des personnes morales qui, elles, profitent également des services étatiques ?

Pour parler des incertitudes, le choix du taux au niveau cantonal paraît largement arbitraire. Si j'ai bien compris, il dépend en bonne partie d'un sondage dans lequel on demandait aux entreprises quel taux elles souhaitaient voir appliqué. Au niveau fédéral, il y a aussi un certain nombre d'incertitudes majeures qui mériteraient d'être examinées avant de se lancer, de jongler avec des centaines de millions ou des milliards. Que M. Chollet m'explique donc, puisqu'il a un a priori positif à l'égard de cette réforme, ce qu'il pense de la perte du facteur bêta dans la RPT fédérale et de l'augmentation que cela apportera assurément dans la contribution du Canton à la RPT, de ce qu'il pense de la pratique de l'amortissement des réserves latentes, qui permettra probablement aux entreprises à statuts spéciaux d'éviter de payer des impôts sur leurs bénéfices durant les premières années qui suivront la réforme. Il y a encore un certain nombre d'autres modifications envisagées au niveau fédéral qui, à mon avis, nous lancent dans l'inconnu. Peut-être que M. Chollet aura des informations plus précises à donner à ce sujet ; auquel cas, j'en serai heureux.

**Le président** : – Bien ! (*Rires dans l'assemblée.*) Je vous propose de ne pas répéter ce qui a déjà été dit, même si c'est avec d'autres mots.

**M. Mathieu Blanc (PLR)** : – Je voudrais éviter un doute dans l'esprit de M. Payot, mais je crois que les propos de mon collègue Hildbrand étaient suffisamment clairs. Pour le PLR, il ne s'agira pas seulement d'avoir un a priori positif sur cette réforme des entreprises, mais bel et bien de la soutenir, et de la soutenir avec force. Ce sera ce à quoi s'emploiera le PLR, aussi bien au niveau cantonal que communal.

Au niveau communal, nous savons l'importance de ces sociétés non seulement pour la Commune, mais aussi pour la région et le Canton. Effectivement, messieurs Buclin et Payot, vous avez raison de dire que l'OCDE ne nous impose pas de baisser le taux ; on ferait un lien tronqué, une réflexion incorrecte, mais c'est vous qui ne poussez pas le raisonnement assez loin. Vous dites simplement qu'on doit supprimer les statuts spéciaux et qu'on ne devrait rien faire. Mais c'est irresponsable de ne pas réfléchir aux conséquences, de se borner à faire cette réflexion et se dire qu'on verra bien ce qui arrivera avec les entreprises.

Je crois que nous serons tous d'accord au PLR, mais aussi je crois à l'UDC, pour dire qu'il y a une incompréhension profonde quand vous dites que cela va reporter la fiscalité sur les personnes physiques. Pourquoi est-ce qu'on les appelle personnes morales ? Vous oubliez que c'est l'entreprise, aussi bien la PME que la multinationale, qui crée les emplois, qui sont des employeurs, évidemment avec la force des travailleurs. Nous n'opposons pas les travailleurs aux employeurs, mais on dit qu'ils participent à la richesse ensemble, et c'est ensemble que ces entreprises, qui sont en Suisse, créent des milliers d'emplois. On a besoin de ces entreprises. Le but de cette réforme, c'est de préserver ces conditions-cadres, les emplois et la substance économique qui reste en Suisse, dans le canton et à Lausanne. Pour cela, il faut baisser le taux d'imposition, parce que, sinon, ces grandes entreprises partent, c'est clair. Il faut limiter ces mesures fiscales à celles qui visent directement à compenser la suppression des statuts spéciaux.

Et puis, un point très important pour nous, et je crois qu'il l'est aussi bien pour la gauche du Conseil d'Etat, qui soutient le RIE III, que pour la droite : il faut éviter un report sur les personnes physiques. Je vous assure que, contrairement à ce que vous avez l'air de prétendre, on se battra, et je crois qu'il y aura une majorité claire chez nous pour dire qu'en aucun cas il ne faudra reporter cela sur les personnes physiques. Au contraire, à terme, l'envie serait plutôt d'essayer de réfléchir à une diminution de la pression fiscale sur les



personnes physiques. Et c'est ensemble qu'on pourra y arriver, et non pas, à nouveau, en essayant d'opposer personnes morales et personnes physiques. C'est pour le bien de notre économie qu'il faut soutenir ces sociétés. Tout autre message serait, à mon sens, complètement irresponsable.

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – J'aimerais préciser deux ou trois choses dans ce débat, qui est vif, même si la substance n'est pas vraiment nouvelle. Nous n'en sommes ici qu'à répéter les éléments d'un projet qui est encore en train de se décanter au niveau fédéral. Et c'est là-dessus que j'aimerais attirer l'attention de M. Payot, en réponse à la question qui a terminé son intervention.

Cela fait un certain nombre de fois qu'on se retrouve contraint, au niveau suisse, de céder à des pressions extérieures, de mettre en place des projets sous la pression de nos partenaires, et souvent de nos partenaires les plus immédiats et les plus directs que sont les membres de l'Union européenne. On peut penser à l'accord sur la libre circulation des personnes : il était nécessaire d'accepter la libre circulation des personnes et non pas de continuer avec des accords sectoriels spéciaux pour pouvoir pallier le manque de main-d'œuvre de la Suisse. Est-ce qu'on aurait voulu avoir la libre circulation des personnes, et rien que la libre circulation des personnes, comme on l'a eue ? Vous savez très bien, monsieur Buclin et monsieur Payot, que vos partis, comme le mien, ont pu être divisés sur cette question de savoir s'il faut accepter le modèle européen, de concurrence absolue de tous les travailleurs de tout le continent, sans aucune barrière sociale. Alors on s'est déterminé à la fin sur un paquet précis, qui comprenait, certes, l'accord sur la libre circulation des personnes, la LCP, mais aussi un certain nombre de mesures d'accompagnement, qu'on a jugé suffisantes à l'époque ; peut-être qu'on s'en est mordu les doigts, autant vous que moi, dans les conséquences.

Le deuxième exemple est le secret bancaire. Je ne vais pas développer, mais après de longues années, une vieille revendication de la gauche s'est trouvée concordante avec une pression extérieure. Est-ce que le paquet final est le bon ? Personnellement, je pense qu'il aboutira à un renforcement du secret bancaire à terme au sein de la Suisse. En tout cas, c'est le mouvement qui se dessine, et peu de choses le freineront. Est-ce qu'on aura gagné à la fin, et est-ce qu'on aura bien fait d'approuver ce paquet ou de s'en réjouir ? L'avenir nous le dira.

J'aimerais qu'on applique le même raisonnement ici. Et c'est pourquoi je ne souhaite ni défendre absolument ce projet – j'explique ainsi ma position à M. Chollet –, et j'ai une circonspection absolument neutre à ce stade, ni l'attaquer absolument. Pourquoi ? En effet, ce qui importera à la fin, lors du vote, en tout cas du mien et de celui des représentants du Parti socialiste, j'imagine, c'est le paquet concret qui nous sera soumis. Vous ne l'ignorez pas, parce que, visiblement, tout le monde dans cet hémicycle suit le dossier de très près. Il y a quelques semaines, une variable importante a changé dans ce dossier, qui aurait pu constituer une réponse probablement satisfaisante pour M. Payot, c'est la sortie du projet de l'imposition des gains en capitaux, avec à peu près un milliard de recettes, décidée par la Confédération.

Les positions du Conseil d'Etat vaudois, du Conseil d'Etat genevois, du Parti socialiste – vous citez M. Eggenberger, mais je peux vous citer d'autres socialistes qui ont dit des choses intéressantes sur cette réforme – ne sont finalement que des étapes dans la définition d'un paquet sur lequel il faudra se définir une fois qu'il sera ficelé. Je vous cite, pour le plaisir de citer encore un socialiste, M. Roger Nordmann, conseiller national, vice-président du groupe aux Chambres fédérales : « Avec l'absence de l'imposition des gains en capitaux et avec un taux aussi bas, la combinaison de ces deux facteurs poussera le Parti socialiste au référendum ». Ce sont des propos qu'il a tenus dernièrement en public. Vous voyez donc qu'on peut se retrouver, mais, comme vous le savez, c'est aussi une excellente façon de faire pression sur la Confédération pour obtenir éventuellement la réintroduction

de cet impôt, ou d'une modalité de cet impôt sur les gains en capitaux, et des contreparties pour les cantons et les collectivités publiques touchées par les pertes de recettes.

Je suis donc navré de vous dire que la position du Parti socialiste est probablement plus circonspecte que celle exprimée par le PLR et par M. Chollet pour l'UDC, et que celle qu'a exprimée plutôt M. Buclin et M. Payot, que j'ai trouvé davantage nuancé. Mais, aujourd'hui, il ne sert à rien de s'échiner. Il faut, au contraire, augmenter la pression pour que le paquet ficelé par une majorité bourgeoise au Parlement fédéral soit aussi correspondant que possible aux intérêts d'une ville comme Lausanne. Voilà ce que je comprends de la situation concrète dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Je considère que la position de la Municipalité, que notre municipale des finances et notre syndic ont exprimée dans les médias, est un pas positif dans ce sens. C'est la raison pour laquelle il ne me semble pas nécessaire de déposer une résolution. De plus, on peut saluer cette réponse de la Municipalité.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Ce que je peux retenir du cocorico d'autosatisfaction de M. Gaillard, mais auquel je m'associe en tout cas partiellement, face au devenir apocalyptique que nous décrit M. Buclin, c'est le pragmatisme par rapport à la doctrine. Pourquoi pensez-vous que la gauche cantonale de M. Maillard a accepté, bon gré mal gré, de soutenir – parce que, quand on ne s'oppose pas, on soutient – la droite de M. Broulis ? C'est parce que, dans un marché, c'est donnant-donnant. Ce n'est pas parce que, tout d'un coup, la gauche est devenue angélique et s'est dit qu'il fallait aider ces patrons qui passent par des temps difficiles. C'est parce qu'il y a également des améliorations au niveau de la politique sociale, en particulier des allocations familiales, donc chacun y trouve son compte. C'est la raison pour laquelle nous devons aller dans cette *Realpolitik* qui, je le dis et le répète, est inéluctable.

**M. Philipp Stauber (UDC) :** – Je n'aimerais pas laisser un flou sur la politique de l'UDC sur ce dossier. Cette réforme fiscale est une priorité pour l'UDC, notamment pour la compétitivité de notre économie. C'est la première raison. La raison de départ n'est pas tellement la fiscalité, mais les compromis viendront ensuite. La première chose à réussir, c'est cette réforme fiscale. A titre personnel, et cela me place certainement à droite de l'échiquier politique, je ne cherche pas à faire des compensations, mais bien des réductions dans notre budget. Je ne pense pas qu'il soit illusoire de trouver 35 à 50 millions dans notre budget ; l'alarmisme me paraît déplacé. Est-ce qu'une telle réduction est confortable ? Evidemment que non. C'est le contraire, c'est inconfortable, mais c'est aussi faisable. Donc, si vous voulez bien, d'abord les économies, ensuite les contreparties. C'est dans ce sens que, en ce qui me concerne, nous discutons ce projet.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert :** – Une chose est sûre, de droite à gauche de l'hémicycle, on est d'accord sur les enjeux de ce dossier. Ils se mesurent non seulement évidemment en termes de recettes fiscales, puisque la collectivité prélève auprès des personnes physiques et des personnes morales, respectivement des prestations qu'elle peut financer, mais aussi en termes d'emplois. C'est un élément important de l'analyse de la Municipalité.

Il y a également un enjeu en ce qui concerne la répartition de la charge fiscale entre les personnes physiques et les personnes morales, puisque, dans ce projet, on arrive tout de même à une fiscalité pour les personnes morales extrêmement basse en comparaison internationale. La répartition de la charge fiscale entre les personnes morales et les personnes physiques devra être abordée à un moment ou à un autre.

A ce titre, je dois corriger un élément évoqué par l'un d'entre vous dans ce Conseil, à savoir l'existence d'un taux d'imposition de 5 % pour les personnes à statuts fiscaux spéciaux. Cela ne me semble pas possible, à moins qu'on ait dérogé à la Loi fédérale sur l'impôt, qui prévoit une fiscalisation à 8,5 % au minimum. Aujourd'hui, le socle de base de l'impôt fédéral direct est à 8,5 %, ce qui rend impossible d'aller en dessous pour les statuts fiscaux spéciaux.

Ce débat met en évidence une question importante : la concurrence fiscale entre les cantons. On voit aujourd'hui que l'on est extrêmement compétitif au niveau suisse en termes de fiscalité, mais qu'il existe une intense concurrence entre les cantons. Donc se pose évidemment la question de savoir si un taux de l'impôt fédéral direct plus élevé permettrait de limiter cette concurrence fiscale effrénée. Evidemment, ce taux plus élevé mènerait à une redistribution entre les cantons et communes, mais empêcherait d'atteindre le minimum légal en ce qui concerne l'imposition des personnes morales.

Ce dossier recèle aussi un enjeu institutionnel très important pour la Confédération, puisqu'il mène à une répartition déséquilibrée des potentielles pertes. Aujourd'hui, les efforts sont fournis principalement par les collectivités locales – les villes et les cantons – puisque ce sont les communes et les cantons qui concèdent les rabais. La Confédération n'accorde pas de rabais, il n'y a pas de statuts spéciaux sur l'impôt fédéral direct, donc, aujourd'hui, elle bénéficie entièrement de la manne des statuts spéciaux. Mais, les cantons et les villes accordent des rabais énormes à des entreprises à statuts spéciaux, et les cantons reçoivent en retour 17 % de l'impôt fédéral direct, ce qui est loin d'être négligeable, certaines entreprises à statuts spéciaux payant des montants astronomiques ; ceci ne concerne pas les communes.

En ce qui concerne les enjeux liés à l'emploi, les propositions des cantons mènent à une baisse du taux ordinaire pour éviter que ces entreprises à statuts spéciaux ne s'en aillent et que l'impact ne soit pas trop important. Donc, la proposition de l'Etat divise purement et simplement la facture d'impôt des personnes morales par deux. Vous l'avez vu dans la réponse à l'interpellation Felli, si on prend en compte les effets de la péréquation, pour la Ville de Lausanne, il faut s'attendre à une augmentation des recettes sur les statuts spéciaux, qui paieraient un peu plus. Dans les estimations, avant négociation avec l'Etat, les pertes étaient estimées à 34 millions. Il faut préciser que ces 34 millions comprennent les effets liés à la baisse d'imposition du taux cantonal, et non les effets supplémentaires prévus par le paquet Widmer-Schlumpf. C'est donc un élément de taille.

Certains éléments nous faisaient relativement peur, comme l'abandon des intérêts notionnels – parce qu'on pensait que ces pertes pouvaient être extrêmement importantes –, qui ne faisaient plus partie du dernier projet présenté par M<sup>me</sup> Widmer-Schlumpf, mais il pourrait contenir d'autres outils. On ne sait pas quel sera l'impact de la « Licence box » ; elle pourrait avoir un impact aussi sur les pertes fiscales.

Si toutes les entreprises à statuts spéciaux partent, cela représente 15 millions de pertes sur la fiscalité, sans compter la perte d'emplois. L'enjeu est plus important si l'on considère la baisse de la fiscalité des taux ordinaires que si on laissait simplement partir tous les statuts spéciaux. Evidemment, la Municipalité ne raisonne pas à aussi court terme et prend en compte les enjeux liés aux emplois, ainsi que ceux liés aux différentes collectivités – Confédération et cantons. A ce titre, les enjeux sont nettement supérieurs et, vraisemblablement, le paquet exige des symétries de sacrifices. Mais, ce que nous revendiquons, avec toutes les communes de ce pays, ce sont des compensations des pertes. L'Union des communes vaudoises, ainsi que l'Union des villes suisses négocient actuellement avec l'Etat. Si ce dossier n'est pas bouclé en prévoyant des compensations des pertes pour les communes, je pense que ces dernières devraient s'opposer à cette réforme. Ce n'est pas le chemin actuellement suivi dans le Canton de Vaud ; les négociations vont bon train, le syndic représente la Ville dans ces négociations, et, vraisemblablement, on trouvera un compromis. Mais, si on ne trouve pas un compromis acceptable, les pertes seront telles qu'elles ne pourront pas être absorbables, en tout cas pas sans diminution des prestations.

Je regrette, encore une fois que M<sup>me</sup> Widmer-Schlumpf, dans sa communication d'avril, n'ait pas estimé les effets attendus pour les cantons et les communes. On verra dans le message qui devrait sortir en juin. Encore une fois, les communes vaudoises et les villes

suisses sont peu écoutées à Berne, à ce stade, concernant ce dossier. C'est regrettable puisqu'une bonne partie de l'activité économique est générée dans les communes.

Un autre élément important, et je crois que le Conseil d'Etat est sensible à cet argument, est de mettre ce dossier en lien avec les compétences d'aménagement du territoire des communes, qui peuvent décider d'accueillir soit des logements, respectivement des personnes physiques, soit des activités économiques. Si, demain, les activités économiques ne rapportent plus rien sur un plan fiscal, je vous garantis que dans dix ou vingt ans, il y aura peu de communes qui aménageront leurs terrains pour accueillir des entreprises, au détriment de l'intérêt général. Donc, il faut que l'Etat mette en place un système permettant d'offrir une compensation aux communes qui réservent une partie de leur territoire à l'accueil d'activités économiques, au cas où ces dernières venaient à ne plus rapporter beaucoup en termes de recettes fiscales.

**M. Daniel Brélaz, syndic** : – Je vous donne encore quelques éléments. Tout d'abord, concernant le problème de l'OCDE et de la liste noire, parce que c'est bien de cela qu'il s'agit, en ce moment, avec l'amorce de la résolution de ce dossier à Berne, je dirais que les différentes autorités voisines, connaissant les rythmes de la Suisse, et donc l'aboutissement du tout, en principe, pour 2019, sont momentanément calmes. Il va de soi que, s'il y a un échec au Parlement fédéral, ou s'il y a un échec devant le peuple, quels que soient les bons motifs des uns et des autres, le ton changera extrêmement rapidement, et on peut penser que, dans les trois mois qui suivront, la Suisse se trouvera sur une liste noire internationale, avec extrêmement peu de temps pour se réadapter. Bien sûr, cela reste une solution.

Si rien ne change, il n'y a rien besoin de changer : les multinationales gardent leur statut hyper favorable, trop, d'après ce que disent la plupart des gens, et puis, les autres sociétés gardent aussi le taux de chaque canton. Mais, vraisemblablement, cela ne sera pas tenable longtemps, vu les conséquences en cascade. C'est vrai que si l'on supprime un impôt qui a déplu à la droite, on pourrait, au minimum, supprimer le droit de timbre, qui attend depuis longtemps et qui, pour le moment, est maintenu dans une espèce d'activisme bancaire borné du Conseil fédéral ; ce n'est pas 1 milliard, c'est quelques centaines de millions, mais cela fait quand même une différence.

A la fin, la seule chose que la Confédération peut craindre, c'est que toutes les entreprises quittent la Suisse, car les cantons ne pourraient pas suivre et, de ce point de vue, il est légitime que la Confédération aide les cantons et les communes, avec le fameux milliard, voire un peu plus, dont on a parlé à quelques reprises. C'est la réalité. Alors, si la Confédération ne veut pas compenser ce milliard d'une autre manière, on pourrait au minimum renoncer à quelques centaines de millions sur le droit de timbre. Cela fait longtemps qu'on dit qu'on doit un jour faire ce pas en faveur des banques, mais qu'elles peuvent attendre. C'est le débat fédéral qui nous le dira.

Il n'en reste pas moins que si, à la fin, un quelconque paquet qui supprime les statuts spéciaux passe et que notre Canton doit l'appliquer, il y aura alors trois choix possibles. Il y aura d'abord le choix de maintenir le taux actuel ; cela veut dire clairement que les impôts réels des multinationales seront plus que doublés ; ils sont actuellement de l'ordre de 10 %. Bien sûr, dans ces conditions, peut-être qu'elles garderont certains emplois ici, mais pas forcément tous, ou en tout cas pas le siège – c'est très facile de déplacer le siège d'une entreprise. Dans cette optique, comme l'a dit M<sup>me</sup> Germond, en tant que Ville, on perd moins que dans l'autre cas, mais si les emplois partent avec, y compris les emplois dérivés, alors ce sont 30 000 emplois pour le Canton de Vaud – 20 000 emplois directs et probablement 10 000 emplois dérivés ; 30 000 emplois, c'est à peu près 10 % des emplois du canton.

Je ne pense pas que ceux qui considèrent que c'est un acte syndical non douloureux, lorsque cela se passerait, diraient la même chose. Bien sûr, ce serait la faute du grand capitalisme mondial, qui, par définition, et parfois en réalité, est responsable de tout.

La deuxième solution, c'est d'avoir un taux intermédiaire. C'est notamment la réflexion de l'ancien conseiller d'Etat genevois, David Hiler, qui n'est pas issu d'un parti de droite, mais des Verts. Il a essayé de voir si, autour de 16 %-17 % cela irait aussi. Ce serait un moindre cadeau aux entreprises et une plus grande augmentation pour les entreprises à statuts spéciaux. Il est arrivé à la conclusion, à tort ou à raison, après avoir longuement analysé la situation avec ses services, et après avoir longuement discuté avec les multinationales de son canton, qu'au-delà de 13 %-14 % cela ne passerait pas et qu'une bonne partie de ces multinationales partiraient. A ce moment-là, cela ne sert à rien de faire 16 %, parce que si les multinationales partent de toute manière, pourquoi faire un cadeau aux autres ? Autant être pur et dur et éliminer tout de suite cette solution.

La troisième solution envisagée, et peut-être a-t-elle été mal estimée à un demi-million à un et demi – ce sont des analyses des Conseils d'Etat –, c'est d'avoir un taux suffisamment attractif pour que les multinationales à statuts spéciaux restent en Suisse, même si elles paient plus, vu les autres avantages de la Suisse. C'est de cette manière qu'a été établi le taux vaudois, avec encore une autre notion. Est-ce que c'était le bon raisonnement ? Est-ce que ceux qui ont fait ce raisonnement se sont fait avoir ? Est-ce qu'ils auraient pu obtenir un pour cent de plus ? Je n'en sais rien. Ce qui est certain, c'est qu'ils n'auraient pas pu obtenir 10 % de plus. Avec 10 points de plus, c'est sûr que l'essentiel de ces entreprises part ; pas toutes la première année, parce que certaines ont besoin de temps pour déménager, et certaines garderaient même des activités non fiscalisées.

On ne peut donc juste pas dire que cela n'a aucune espèce d'importance. Malheureusement, si on entre dans le système de la suppression des statuts fiscaux spéciaux, il faut analyser toutes les conséquences.

Concernant la Ville, comme on vous l'a dit, ces 34 millions sont estimés très finement par l'Administration cantonale des impôts, avec un suivi par la Ville elle-même pour vérifier la régularité des hypothèses. Si la Confédération donne 108 millions et que les communes en reçoivent 40, on peut s'attendre, s'il y a une répercussion proportionnelle, à une quinzaine de millions pour la Ville. Cela nous amènerait à environ 20 millions de pertes – environ 4 points d'impôt. Ce n'est évidemment pas encore très satisfaisant. Le Grand Conseil a voté une résolution à la quasi-unanimité – il y avait 9 voix contraires, sauf erreur –, qui demandait que les fonds fédéraux, en principe le fameux milliard dont on a parlé, engrangé par le passage de participation à l'impôt fédéral direct de 17 % à 20,5 %, auquel le Canton s'est engagé à mettre au moins un tiers, on espère 50 %, pour les communes et en faveur des collectivités locales, que ce soit fait proportionnellement aux pertes des communes sur les entreprises. Donc, si le vœu quasi unanime du Grand Conseil est respecté dans les négociations cantons-communes, cela devrait diminuer nos risques aux environs de 20 millions.

Mais, pour nous, ce n'est pas encore suffisant. Qui sait qui sera gagnant ? Si les multinationales à statuts spéciaux restent, leurs directeurs et leurs hauts cadres n'habitent pas tous dans des communes les moins chères du canton, ou qui ont le taux d'imposition le plus bas ; mais quand même, proportionnellement, il y en a beaucoup, et cela fait même la richesse d'un certain nombre de communes. Il n'y a aucune raison pour que les communes qui ont les emplois écludent toutes seules, sauf effet de ricochet de la péréquation actuelle, l'ensemble des pertes dues au fait qu'on maintient les emplois ici, et que les communes qui ne font aucun effort pour l'emploi, mais qui accueillent les cadres les mieux payés de ces entreprises, ne perdent pas un franc. Il y a donc une logique à une révision mineure – elle n'a pas besoin d'être majeure – de la péréquation pour tenir compte de cela.

Je ne vous cache pas que l'ambition de la Municipalité est de ne pas perdre plus de 2 points d'impôt dans cette affaire, d'ici 2019 ; on verra si on arrive. Mais, pour cela, nous avons besoin d'un système équitable, de l'aide de chacun d'entre vous, et de ceux qui sont présents au Grand Conseil – il y en a quand même quelques-uns – et de la compréhension du Conseil d'Etat pour un mécanisme intelligent. Si le Canton de Vaud est aussi compétitif



que ce qu'il prétend avec cette baisse de taux, il aura peut-être même plus d'emplois demain et arrivera donc à récupérer un bout des pertes, qui ne feront pas la totalité. Il serait donc logique qu'il y ait également une solidarité de l'ensemble des communes, celles qui fournissent les emplois et celles qui accueillent les cadres les mieux payés dans le cadre de la péréquation. Voilà le programme dont nous avons besoin pour que cet objet devienne acceptable. Si d'un point de vue fédéral tout part à l'eau, évidemment, à part les sanctions communes que nous subirons de l'OCDE, il n'y aura pas d'autres problèmes, mais ceux-ci nous suffiront peut-être.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) :** – Je prends brièvement la parole pour remercier M. le syndic des longues et claires explications qu'il a données, qui complétaient celles, également claires, de M<sup>me</sup> Germond. S'agissant de la suite de nos débats, je vous propose de cesser de nous écharper sur les conséquences théoriques, mais d'apporter une note au chemin, à la feuille de route qui est en cours de préparation. Mon collègue Mathieu Blanc a préparé une résolution qui, je l'espère, pourra trouver une large majorité dans ce Conseil.

**M. Yves Ferrari (Les Verts) :** – Je me réjouis de voir la résolution qui sera déposée par M. Blanc. Dans l'immédiat, les Verts pourraient soutenir effectivement toute résolution qui irait dans le même sens que celle qui a été déposée au Grand Conseil, il y a de cela relativement peu de temps, vu que c'était le 24 mars, et qui appelait le Conseil d'Etat à tout mettre en œuvre pour accompagner de façon ciblée les communes qui pourraient être affectées par une mise en œuvre anticipée de la feuille de route vaudoise relative à la troisième réforme de l'imposition des entreprises. Je précise que cette détermination verte, déposée au Grand Conseil au mois de mars, a reçu le soutien de 109 députés, avec 6 abstentions, et 5 membres de La Gauche, pour être totalement clair, s'y sont opposés. Je me réjouis de voir ce qui est proposé par mon collègue PLR ce soir.

**M. Hadrien Buclin (La Gauche) :** – De nombreux orateurs dans ce débat, à commencer par M. le syndic, ont fait l'hypothèse que si les multinationales voyaient leur taux d'impôt monter à 23 %, et donc s'il n'y avait pas de baisse, par exemple, du taux cantonal, elles partiraient. Mais pour aller où ? Dans aucun des pays voisins vous n'avez un taux inférieur à 23 % ; la plupart des pays ont un taux plus élevé. Par conséquent, parler d'un exode ne semble tout simplement pas crédible au regard des faits.

Par exemple, la France est à plus de 33 %, plus des impôts communaux. J'ajouterai à cela que si la Suisse supprimait ces statuts spéciaux, ce serait aussi une pression très forte sur les autres paradis fiscaux, puisque quand la Suisse, qui est un puissant paradis fiscal, cède du terrain, les autres, en principe, ne font pas longtemps avant d'être mis sur liste noire. Cette façon de brandir des conséquences potentiellement catastrophiques ne me semble pas du tout correspondre aux faits.

Je suis quand même inquiet avec les propos de M. Gaillard. On n'a pas de réflexion sur ce qu'on fera avec les trous extrêmement importants qui seront creusés dans les caisses. Ce sont donc 35 millions rien que pour la réforme cantonale, plus, peut-être, 10 ou 15 millions de plus suite à la réforme fédérale ; on arrivera peut-être à 50 millions de trou pour la Ville de Lausanne. Quelles sont les propositions, monsieur Gaillard ? Est-ce qu'on augmente les impôts sur les personnes physiques ? Est-ce que l'on supprime plusieurs centaines de places en crèches ? Je pense que M<sup>me</sup> Germond, en tant que responsable des finances, fait preuve d'une inquiétude beaucoup plus réaliste quant aux conséquences de cette réforme et, pour ma part, j'attendrais des élus communaux qu'ils tirent la sonnette d'alarme, notamment auprès de conseillers d'Etat de leur parti – M. Maillard, en l'occurrence – pour dire que oui, cette réforme aura des conséquences très importantes pour les recettes des communes et que nous n'avons pas de solution, à part supprimer des prestations ou augmenter massivement les impôts. Je m'étonne qu'il n'y ait pas le début d'une réflexion à ce sujet dans l'intervention du représentant de l'interpellateur.

**M. Mathieu Blanc (PLR) :** – Effectivement, comme l'a dit mon collègue Pierre-Antoine Hildbrand, nous déposerons une résolution, un peu aussi sur le modèle de ce qui avait été

discuté au Grand Conseil à la suite du dépôt d'une résolution d'un député Vert. Nous croyons, comme nous l'avons déjà dit, que les risques pour la Commune sont très grands. Ces multinationales pourraient partir, monsieur Buclin, par exemple, en Irlande, ou ailleurs. Un certain nombre d'initiatives ont déjà été faites pour partir, qui, heureusement, ont été refusées. Il y a des craintes et de l'instabilité et je crois que le Conseil communal doit apporter un clair soutien à ce projet dans l'intérêt des entreprises, des employeurs, des employés et aussi des recettes de la Commune. Sur cette base, nous déposons, avec mon collègue Pierre-Antoine Hildbrand, une résolution, que nous vous invitons à soutenir.

#### Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité soutienne les efforts du Conseil d'Etat dans la négociation et l'élaboration d'une feuille de route pour la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) prévoyant des mesures de compensation pour les communes les plus touchées.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.)** : – Je trouve que mes camarades s'endorment un peu. Je demande une interruption de séance pour les réveiller.

**La motion d'ordre est appuyée par cinq conseillers.**

La séance est suspendue pendant dix minutes.

La discussion sur la résolution est ouverte.

**M. Yves Ferrari (Les Verts)** : – Les Verts sont globalement favorables à la résolution. Ils l'interprètent de la manière suivante. Il y a lieu de faire en sorte que, dans la mesure où la RIE III est adoptée par le Conseil d'Etat et mise en œuvre au niveau suisse, les communes qui subissent le plus cette réforme puissent être aidées, notamment via la feuille de route du Conseil d'Etat.

Cela n'empêche pas que plusieurs Verts considèrent, malgré le fait qu'ils pourront soutenir cette résolution, que la réforme des entreprises III pourrait être combattue plus tard si elle aboutissait à quelque chose qui ne correspond pas à ce qui est souhaité par les Verts. Néanmoins, dans l'immédiat, les Verts soutiendront cette résolution.

**M. Philipp Stauber (UDC)** : – Le groupe UDC soutient cette résolution dans son sens littéral. Nous ne faisons pas d'autres interprétations que ce qui est écrit. Il y a chez nous un conseiller qui est un peu dubitatif sur les effets financiers sur la Commune. Mais, sans cette exception, ou avec cette exception, le groupe votera unanimement cette résolution.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.)** : – Si le soutien du groupe socialiste peut être interprété comme un encouragement au Conseil d'Etat à prendre des mesures de compensation pour les communes les plus touchées, on soutiendra la résolution. On garde quand même des réserves sur le projet final.

**M. Laurent Rebeaud (Les Verts)** : – Je renonce.

**M. Hadrien Buclin (La Gauche)** : – Pour les raisons déjà évoquées dans la discussion – notre opposition de fond à la feuille de route du Conseil d'Etat – le groupe La Gauche s'oppose à cette résolution, prise aussi dans son sens littéral.

La discussion est close.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**La résolution est adoptée par 53 voix contre 7 et 7 abstentions.**

#### Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Baisse d'impôt massive pour les entreprises : qu'y perd Lausanne ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,



*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

*et adopte*

la résolution de MM. Mathieu Blanc et Pierre-Antoine Hildbrand, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité soutienne les efforts du Conseil d'Etat dans la négociation et l'élaboration d'une feuille de route pour la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) prévoyant des mesures de compensation pour les communes les plus touchées ».

---

## **Communication**

Divers

**Le président** : – J'aimerais vous remercier d'avoir accepté cette soirée supplémentaire, qui n'a pas été inutile. Je remercie le Bureau de l'avoir soutenue.

---

La séance est levée à 22 h 30.

---

Rédaction et mise en page : *Patricia Pacheco Delacoste*

Abonnements :  
Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
021 315 22 16